

## **DEUXIÈME SECTION**

### **RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DU LAC SABOURIN**



## Table des matières de la deuxième section

<b>1</b>	<b>LOCALISATION ET LIMITES DE LA RÉSERVE .....</b>	<b>91</b>
1.1	LA LOCALISATION GÉNÉRALE .....	91
1.2	LES LIMITES DE LA RÉSERVE .....	91
<b>2</b>	<b>PORTRAIT ÉCOLOGIQUE.....</b>	<b>95</b>
2.1	LE CLIMAT .....	95
2.2	LA GÉOLOGIE .....	95
2.3	LA GÉOMORPHOLOGIE.....	95
2.4	LES UNITÉS ÉCOLOGIQUES.....	97
2.5	L'HYDROGRAPHIE .....	98
2.6	LA VÉGÉTATION .....	103
2.7	LA FAUNE.....	111
2.8	UNE SYNTHÈSE.....	121
<b>3</b>	<b>PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>123</b>
3.1	UN HISTORIQUE.....	123
3.2	LA TENURE ET L'AFFECTATION DES TERRES .....	124
3.3	LES AUTOCHTONES .....	125
3.4	LES VILLÉGIATEURS DU LAC SABOURIN .....	125
3.5	LES HABITATIONS ET LES AMÉNAGEMENTS .....	128
3.6	LES VOIES D'ACCÈS.....	130
3.7	L'ACÉRICULTURE.....	132
3.8	LE NAUTISME .....	134
3.9	LA PÊCHE .....	136
3.10	LA CHASSE .....	136
3.11	LE PIÉGEAGE .....	138
3.12	LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES .....	140
3.13	UNE SYNTHÈSE.....	140
<b>4.</b>	<b>POINTS DE VUE DES ACTEURS RÉGIONAUX .....</b>	<b>141</b>
4.1	DES RIVERAINS ÉCOLOGISTES .....	141
4.2	UNE GESTION PLUS FINE DES ACTIVITÉS DE PRÉLÈVEMENT .....	142
4.3	RATIONALISER L'ACCÈS AU MILIEU NATUREL .....	143
4.4	LE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE .....	143
4.5	LA SURVIE DU CARIBOU DE VAL-D'OR .....	143
<b>5</b>	<b>ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION .....</b>	<b>145</b>
5.1	LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	145
5.2	LES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES .....	149
<b>6</b>	<b>CADRE DE CONSERVATION .....</b>	<b>151</b>
6.1	LES LIMITES .....	151
6.2	LA RÉGLEMENTATION .....	152
6.3	LE ZONAGE.....	155



# 1 Localisation et limites de la réserve

La description et l'analyse qui suivent s'appuient parfois sur des informations déjà présentées dans la section traitant de la réserve des lacs Vaudray et Joannès. Ainsi, à la lecture de ce qui suit, le lecteur désirant davantage d'informations peut se référer aux sections correspondantes de la première section.

## 1.1 La localisation générale

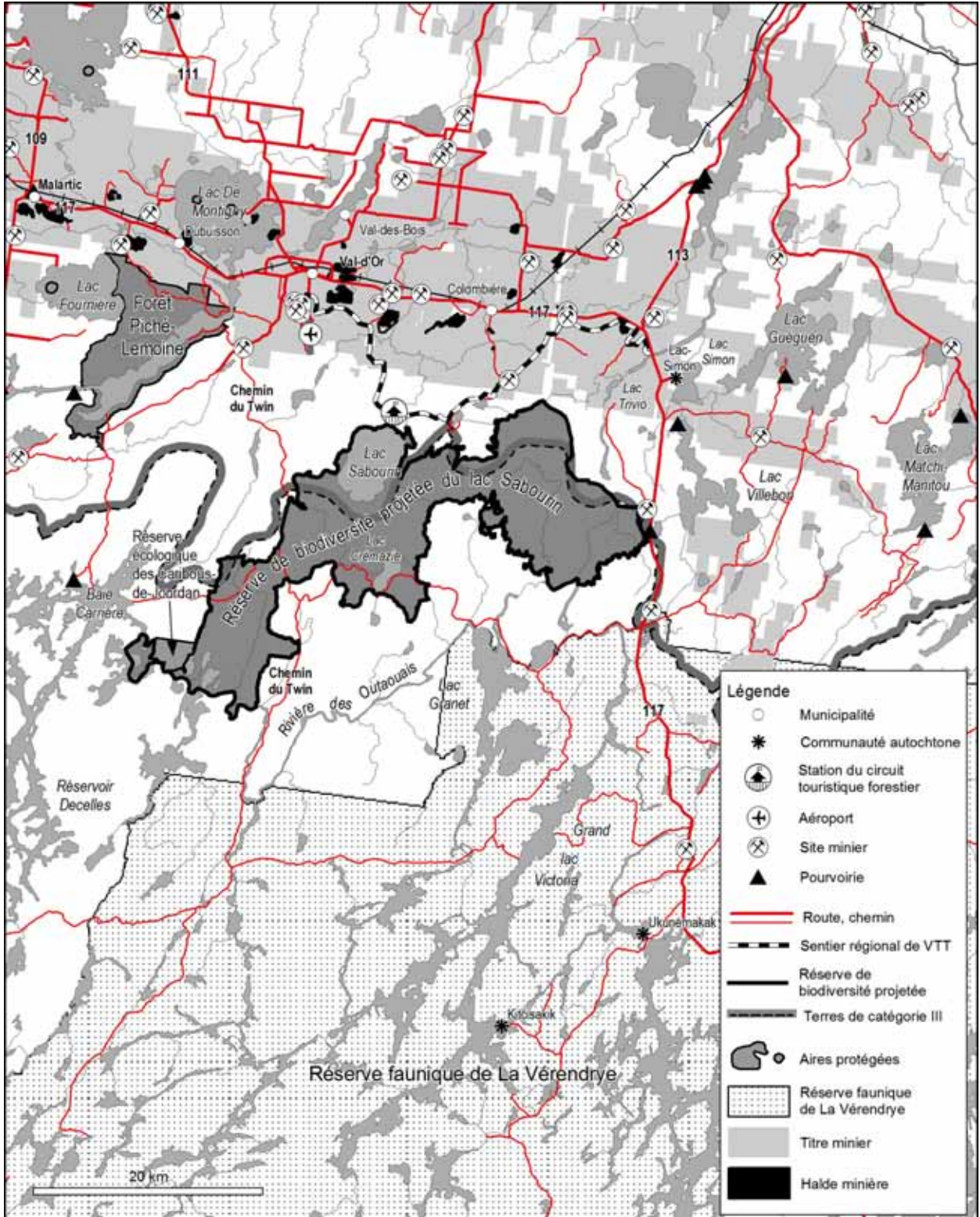
La réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin, ci-après appelé simplement la réserve, s'étend sur une superficie de 378 km<sup>2</sup>, entre 47°44' et 48°02' de latitude nord et 77°22' et 77°56' de longitude ouest. Elle se situe dans la région administrative d'Abitibi-Témiscamingue, à environ dix kilomètres au sud de Val-d'Or, à l'ouest de la route 117, et au nord de la réserve faunique La Vérendrye. La limite sud-ouest de la réserve jouxte la réserve écologique des Caribous-de-Jourdan et le réservoir hydroélectrique Decelles.

### La réserve écologique des Caribous-de-Jourdan.

Située dans le canton de Jourdan, au nord-ouest du lac Jourdan et en bordure nord de la rivière des Outaouais, cette réserve écologique d'une superficie de sept kilomètres carrés se trouve à 30 km au sud de la ville de Val-d'Or. Elle vise la protection d'écosystèmes représentatifs de la forêt coniférienne du domaine de la sapinière à bouleau blanc. Elle protège également une partie du territoire d'hivernage de la population de caribous de Val-d'Or. Les principaux groupements végétaux de la réserve écologique sont la bétulaie blanche à sapin, la bétulaie blanche à pin gris, la tremblaie, la pinède grise ainsi que les pessières noires à lichens, à hypne, à éricacées et à sphaignes.

## 1.2 Les limites de la réserve

Les limites de la réserve sont le résultat de compromis entre des acteurs économiques et environnementaux. La plupart d'entre elles sont calquées sur des cours d'eau ou des chemins forestiers. Une bonne partie suit les limites des tourbières. Traversés par la limite, trois lacs se trouvent en partie seulement dans la réserve : les lacs Ozit, Marrias et Okiwakamik.



Région d'insertion de la réserve

La forme de cette réserve ressemble à un chapelet à quatre grains. En effet, quatre sections sont reliées les unes aux autres par trois rétrécissements. Le secteur le plus à l'ouest est une vaste presqu'île pénétrant le réservoir Decelles. Il est séparé du reste de l'aire protégée par la réserve écologique des Caribous-de-Jourdan.

La deuxième section est bordée au sud par un tronçon de la rivière des Outaouais qui a été inondé par la mise en eau du réservoir Decelles. La plus importante voie d'accès à la réserve, le chemin du Twin sépare la seconde de la troisième section. La troisième section, la plus grande, englobe le lac Sabourin. La limite nord de ce secteur suit le rivage du lac Sabourin en excluant une partie des terrains des villégiateurs riverains.

Le secteur le plus à l'est comprend le lac Moreau et une grande partie des bassins versants des deux rivières Marrias, que nous appellerons les rivières Marrias sud et nord. L'extrémité est de la réserve n'est qu'à quelques mètres de la route 117. Ce secteur est bordé au nord par la rivière Marrias nord. Une bonne partie de la limite nord-est de ce secteur s'appuie sur un chemin forestier.





## 2 Portrait écologique

La réserve protège des écosystèmes représentatifs de deux régions naturelles, soit les Basses-terres du lac Témiscamingue et la Plaine de l'Abitibi. Cette dernière région naturelle, d'une superficie de 29 957 km<sup>2</sup>, se caractérise par une vaste plaine argileuse, correspondant au fond du lac proglaciaire Ojibway, percée de petites collines.

### 2.1 Le climat

La réserve de biodiversité projetée se trouve à l'interface de deux grands types de climats continentaux : le climat de type subpolaire, doux, subhumide et à longue saison de croissance, et le climat de type subpolaire, subhumide et à saison de croissance moyenne.

Données climatiques selon le modèle numérique climatique du ministère de l'Environnement (Gerardin et McKenney, 2001)

Température moyenne des trois mois les plus froids	-15°C
Température moyenne des trois mois les plus chauds	15°C
Saison de croissance moyenne	176 jours
Précipitations totales	950 mm
Précipitations des trois mois les plus froids	182 mm

### 2.2 La géologie

Le territoire figure dans la province géologique du Supérieur, dont le socle est d'âge archéen, c'est-à-dire de plus de 2,5 milliards d'années. À l'est et au centre, le substratum est principalement constitué de roches sédimentaires, tandis qu'à l'ouest il est surtout composé de roches intrusives felsiques.

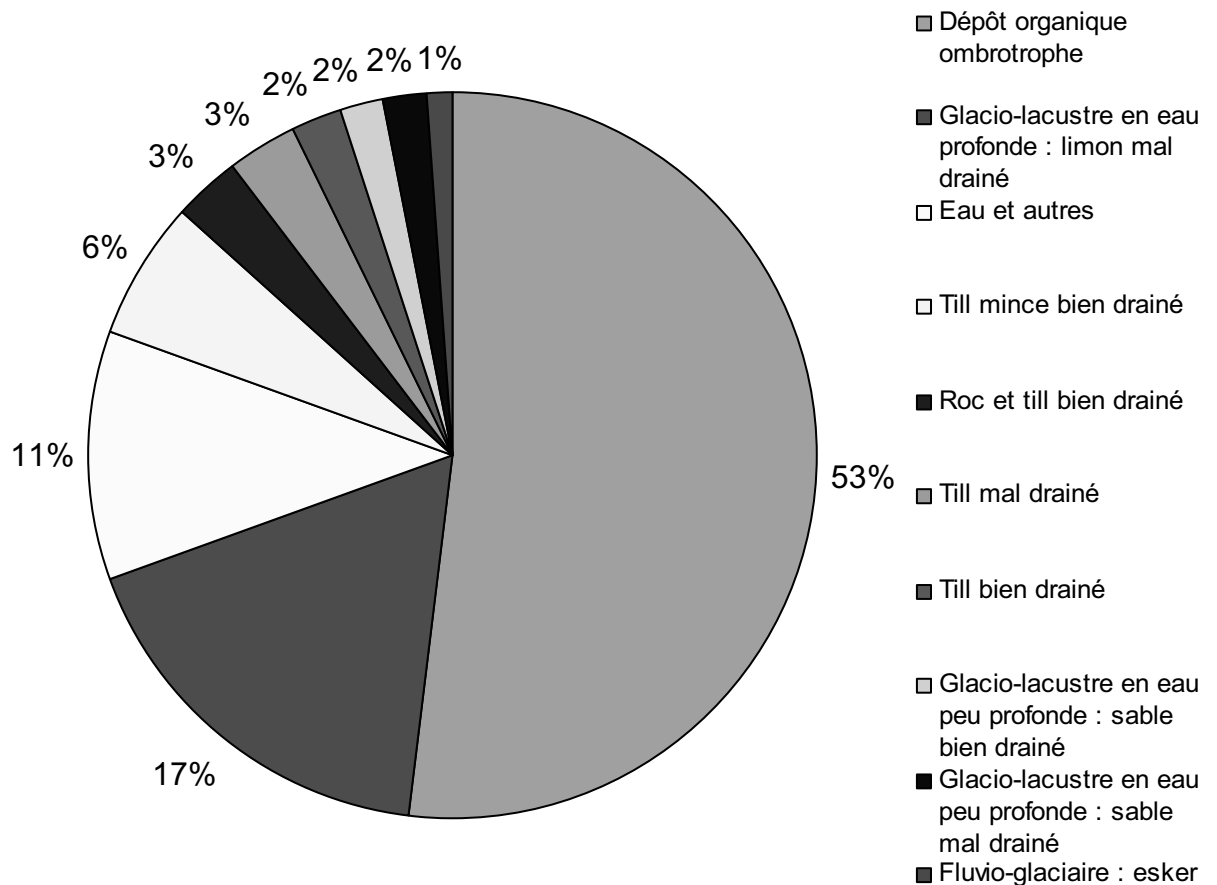
### 2.3 La géomorphologie

Le relief de la réserve se présente comme une plaine ondulée aux sols limono-argileux imperméables percée de collines rocailleuses peu élevées. Le relief, d'une altitude moyenne de 363 mètres, oscille entre 305 et 420 mètres. La réserve est composée de deux grands ensembles. Le **secteur Ouest**, d'une superficie de 94 km<sup>2</sup>, constitue un ensemble de collines entre lesquelles se trouvent des petites tourbières. Quant au **secteur Est**, d'une superficie de 286 km<sup>2</sup>, c'est un ensemble plat de dépôts limoneux recouvert en grande partie de tourbières. Ces deux secteurs écologiques serviront de canevas aux descriptions présentées dans les pages suivantes.

Couvrant plus de la moitié de la superficie de la réserve, le dépôt de surface le plus répandu est le dépôt organique qui couvre 195 km<sup>2</sup> et qui domine le secteur Est. Le second dépôt en importance est le limon glaciolacustre généralement mal drainé (63 km<sup>2</sup>). C'est d'ailleurs ce type de dépôt qui domine le secteur Ouest.

Les collines du sud-ouest sont recouvertes de till mince et de roc sur les sommets à partir desquels des podzols humo-ferriques se sont développés. Sur les tills, ces podzols supportent des forêts ouvertes de pin gris ou d'épinette noire au pied généralement accompagnés de lichens.

Quant à l'esker de Sabourin, il couvre seulement un pour cent de la réserve. L'extrémité sud de cet esker est située au centre de la réserve. Il s'étire vers le nord-est en direction de Senneterre.



**Proportion des principaux dépôts de surface dans la réserve, par ordre décroissant**

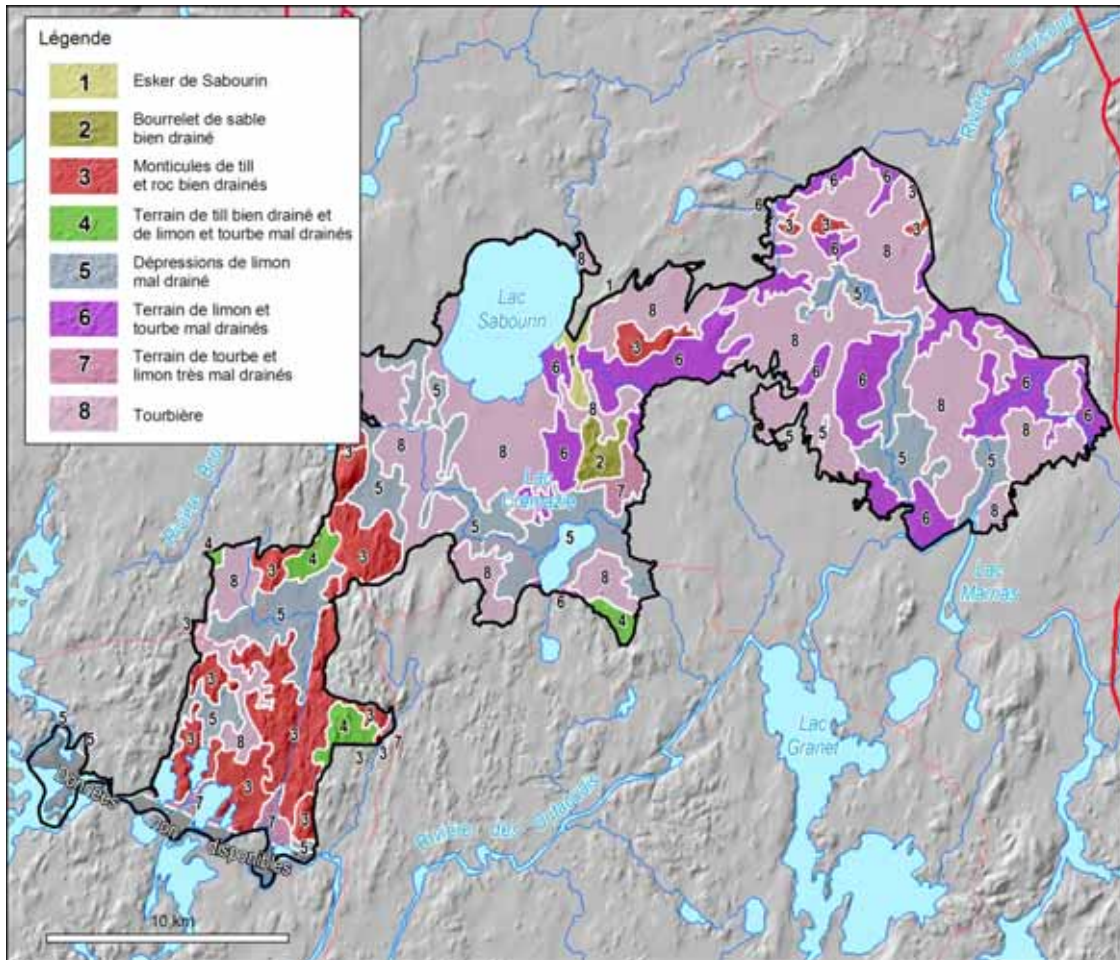
## 2.4 Les unités écologiques

La cartographie écologique fait ressortir l'organisation spatiale du territoire, soit l'imbrication de huit unités écologiques distinctes, ainsi que les dépôts et les formations végétales qui les recouvrent. Ces huit unités écologiques s'apparentent aux ensembles topographiques du cadre écologique de référence (annexe 14). Chacune est un complexe écologique qui se distingue par le relief, les dépôts de surface et le drainage. Ces unités sont le substrat permanent, le cadre stable qui soutient la vie. En effet, ses caractéristiques influencent le type d'écosystèmes qui s'y développent et, par extension, leur végétation et leur faune.

Chaque unité écologique se distingue de son entourage par une combinaison propre d'éléments géomorphologiques simples. Chacune a ses caractéristiques en ce qui a trait à sa fragilité, à sa productivité et à sa végétation actuelle et future.

Les huit unités écologiques de la réserve

Numéro de l'unité	Nom de l'unité	Superficie (km <sup>2</sup> )
8	Tourbière	152
6	Terrain de limon et tourbe mal drainés	74
5	Dépression de limon mal drainé	69
3	Monticules de till et roc bien drainés	52
4	Terrain de till bien drainé et de limon et tourbe mal drainés	8
7	Terrain de tourbe et limon très mal drainés	8
2	Bourrelet de sable bien drainé	4
1	Esker de Sabourin	3

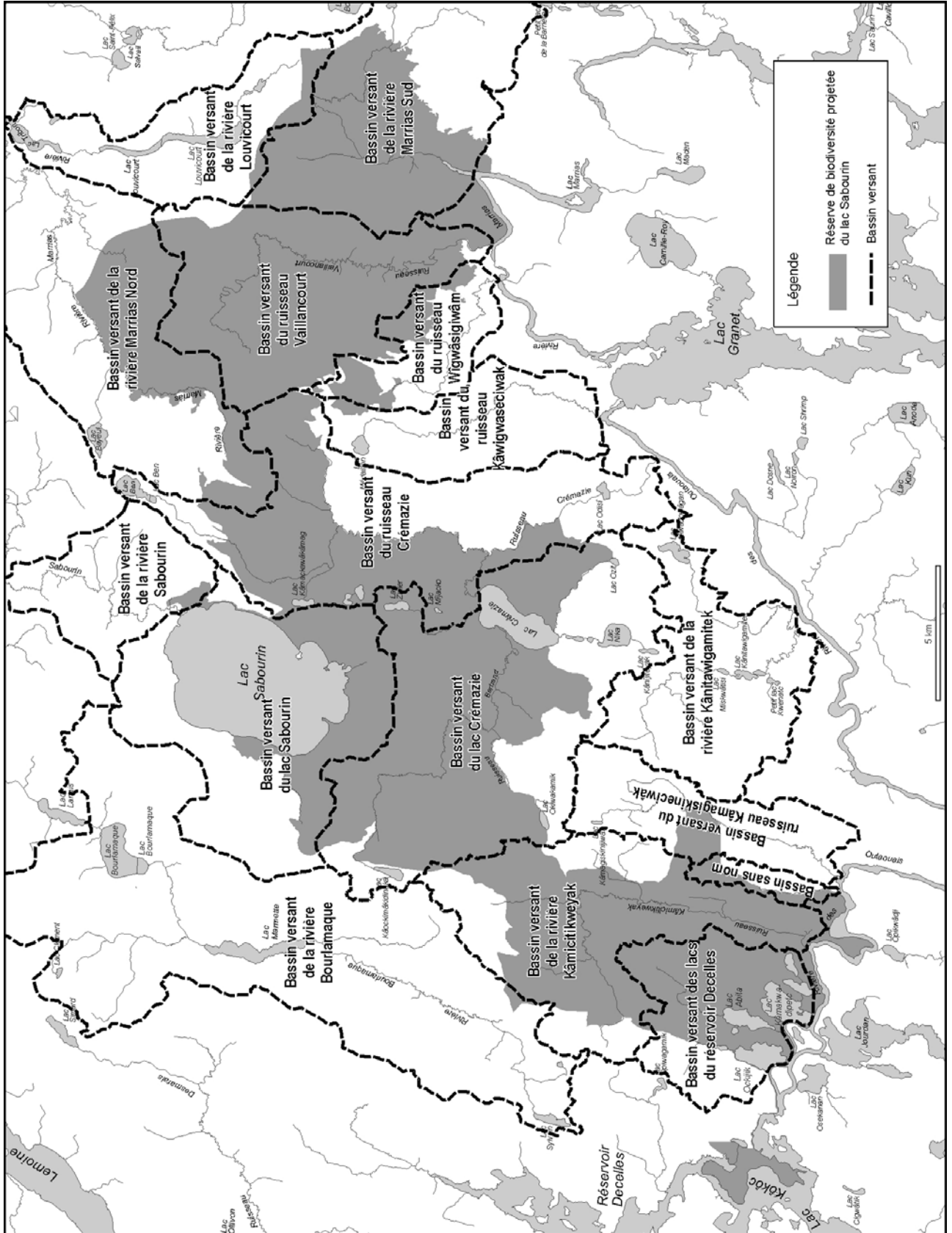


Les huit unités écologiques

## 2.5 L'hydrographie

La réserve appartient à trois réseaux hydrographiques différents. Le bassin du lac Sabourin se déverse vers la baie James, par la rivière Harricana ; à l'est, les eaux de la réserve rejoignent la rivière Nottaway, qui se déverse également dans la baie James : au sud, la réserve appartient au réseau hydrographique de la rivière des Outaouais. Le réseau hydrographique de la réserve se compose en grande partie de cours d'eau intermittents. Parce qu'ils exploitent les fractures majeures du socle rocheux, les cours d'eau sont subparallèles affichant une orientation générale nord-sud. Les principaux cours d'eau sont les rivières Marrias sud et nord, les ruisseaux Crémazie, Kâmicitikweyak (ruisseau large en Algonquin), Kâmagiskineciwâk (ruisseau où il y a des hameçons), Bertrand et Vaillancourt.

Seize bassins versants principaux touchent la réserve. Pour onze cours d'eau de la réserve, une portion du bassin versant se trouve à l'extérieur de la réserve. Les lacs Sabourin et Crémazie voient une importante partie de leur bassin versant en dehors de la réserve.



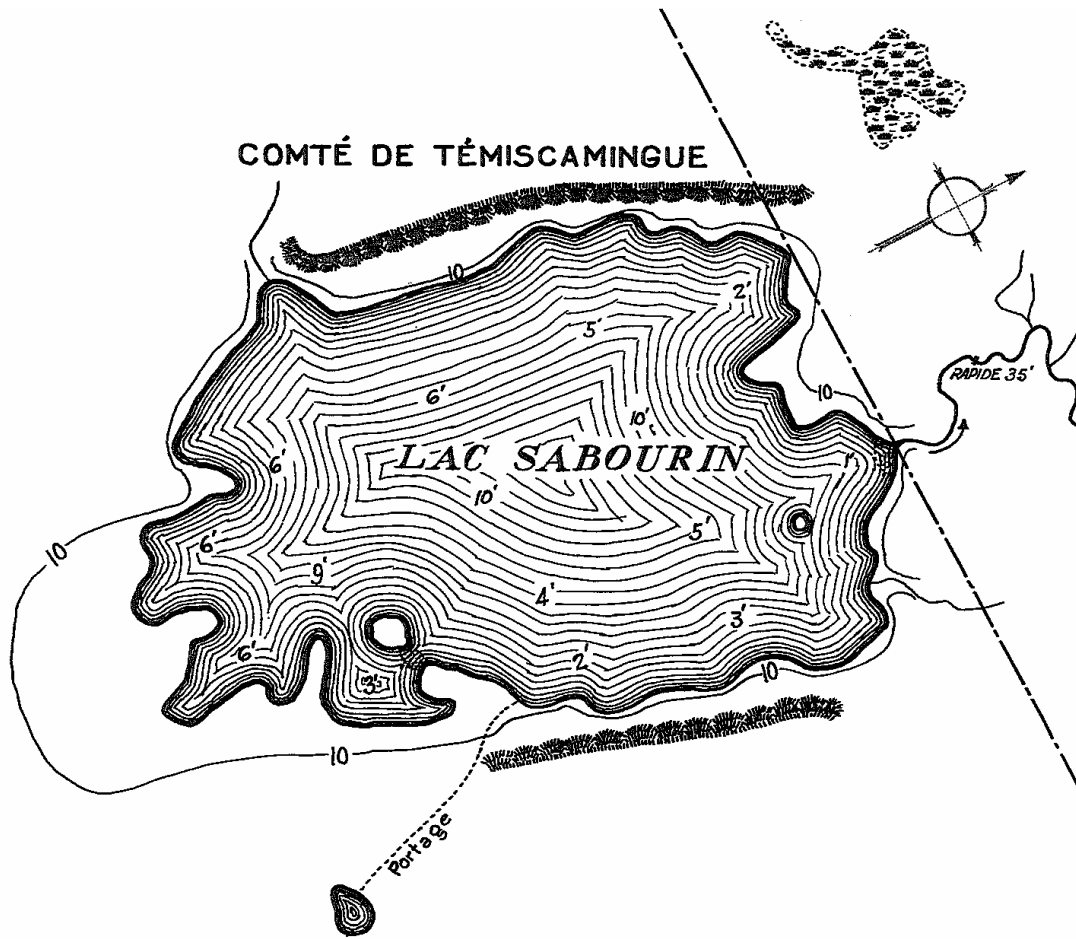
Bassins versants touchant la réserve

## Bassins versants touchant la réserve

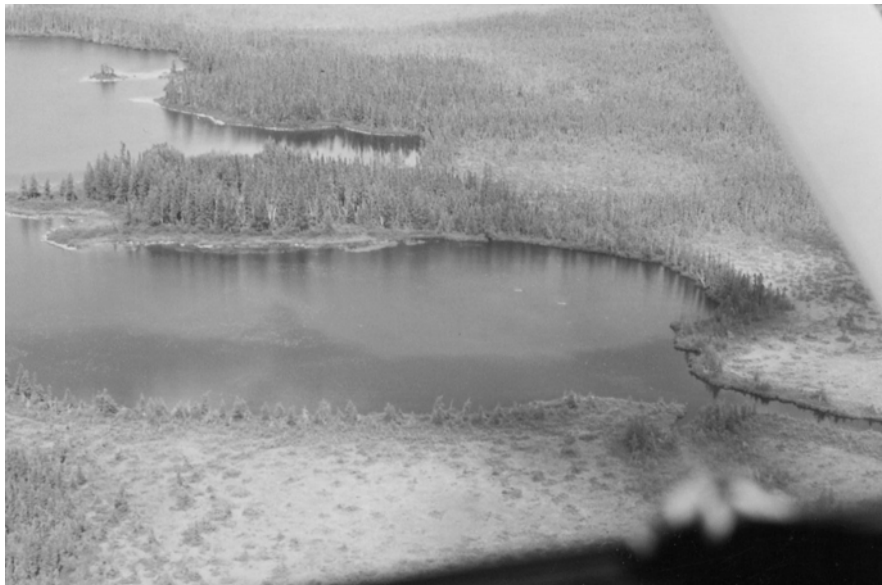
Hydronyme	Superficie totale (km <sup>2</sup> )	Superficie à l'intérieur de la réserve (km <sup>2</sup> )	Superficie en amont et à l'extérieur (km <sup>2</sup> )
Lac Crémazie	101,9	70,3	31,6
Ruisseau Vaillancourt	59,8	56,6	1,2
Lac Sabourin	75,6	46,8	28,8
Rivière Kâmicitikweyak	62,6	43,9	18,7
Ruisseau Crémazie	80,3	41,4	14,7
Rivière Marrias sud	63,1	38,9	24,2
Rivière Marrias nord	93,0	25,0	0
Lacs du réservoir Decelles	32,5	24,7	5,8
Ruisseau Wîgwâsigiwâm	19,6	6,7	0
Rivière Louvicourt	36,6	3,0	0
Ruisseau Kâmagiskineciwâk	27,7	2,9	0
Rivière sans nom	5,0	2,4	2,6
Rivière Sabourin	27,1	0,8	2,6
Ruisseau Kâwigwaseciwak	30,2	0,6	0
Rivière Bourlamaque	136,0	0,4	0
Total	851	364,4	148,1

La réserve englobe une soixantaine de lacs occupant environ 7 % de la superficie totale. Le plus grand, le lac Sabourin, a une superficie de 27 km<sup>2</sup>. Le deuxième plus grand plan d'eau, le lac Crémazie, couvre 4 km<sup>2</sup>. Les autres lacs sont beaucoup plus petits : Mîjacko (en algonquin, lac au foin), Zidler, Okiwakamik (lac du retour), Moreau, Ozit, Marrias, Kâmackawâkâmagak.

Les lacs de la région de l'Abitibi ont souvent des fonds argileux ce qui favorise la turbidité des eaux. À première vue, le lac Sabourin semble typique de ces lacs de la plaine argileuse, mais il s'en distingue à plusieurs points de vue : son périmètre est peu découpé ; sa profondeur maximale est faible (3,5 m) ; le nombre d'îles est restreint. Ceci en fait un milieu assez homogène sur le plan de la physico-chimie (Girard et Jourdain, 1993). La transparence de 1,5 m est parmi les plus élevées des lacs étudiés dans la plaine argileuse. De plus, le lac Sabourin est relativement acide (5,6) comparativement aux autres lacs de la plaine argileuse qui ont été davantage affectés par les pluies acides.



Carte bathymétrique historique du lac Sabourin



Section sud-est du lac Sabourin et les tourbières adjacentes (Photo de J.-G. Houle)

Deux petits lacs de kettle sont situés à proximité du lac Sabourin : le lac Kâmackawâkâmagak (en algonquin, là où le sol est très dur), appelé localement le lac « au Brochet », a une profondeur surprenante de 50 m et une superficie de 0,2 km<sup>2</sup>. L'autre petit lac de kettle, appelé localement le lac « à la Truite », a une superficie de 0,1 km<sup>2</sup>. D'autres ont été baptisés par les riverains : ce sont les lacs « Félix » et « Thierry ». Ce dernier, dont la surface est située à une altitude de 340 m, serait un lac perché.

Les limites de la réserve projetée incluent également environ 4,5 km<sup>2</sup> du réservoir hydroélectrique Decelles, d'une superficie totale de 85 km<sup>2</sup>. Le niveau maximal que peut atteindre ce réservoir est celui de la crête du barrage située à une altitude de 311 m.

Au sud, les limites de la réserve englobent deux vastes îles créées lors de la mise en eau du réservoir. Phénomène plutôt inusité, l'une de ces îles, d'une superficie d'environ un kilomètre carré, contient deux petits plans d'eau. D'ailleurs, tout ce secteur présente un fort taux d'entremêlement de plans d'eau, de milieux humides et de forêt ; s'y trouvent les lacs Ockijik (en algonquin, signifie œil), Abita (lac du milieu), Kâmakwadipetc (tête frisée) et la rivière à l'Épinette. Ces plans d'eau sont soumis au marnage du réservoir.



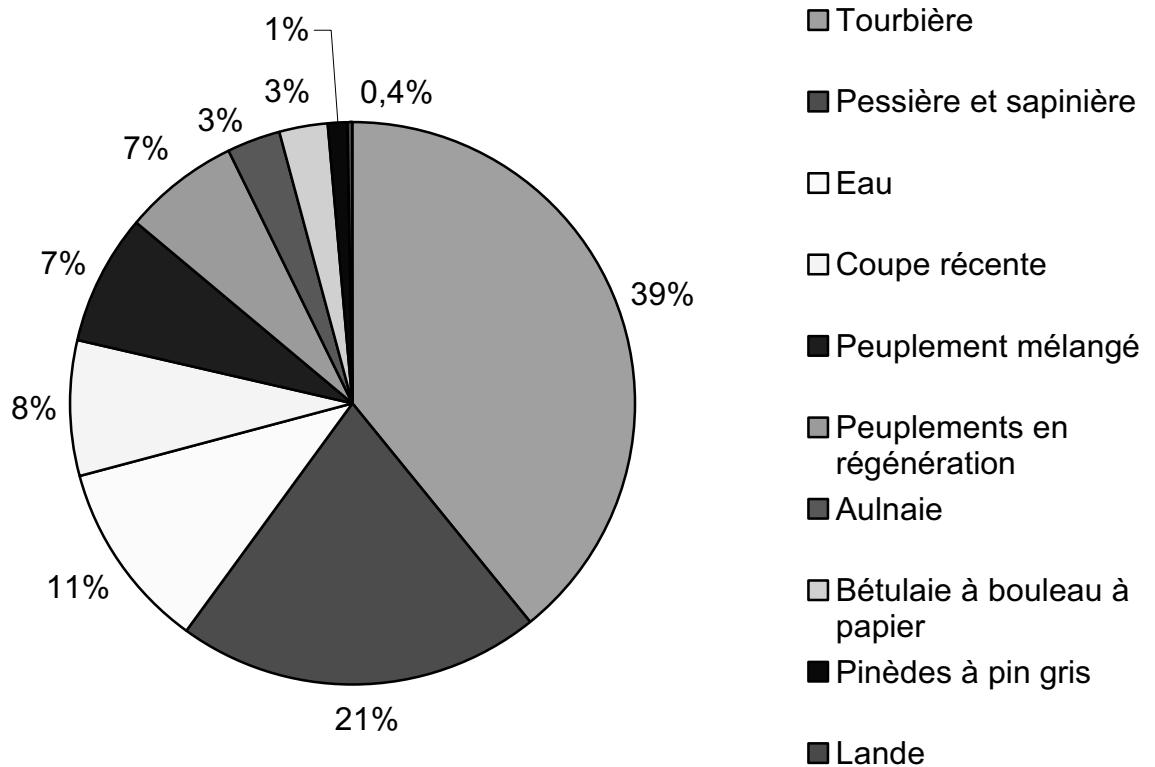
**Deux grandes îles font partie de la section sud de la réserve**



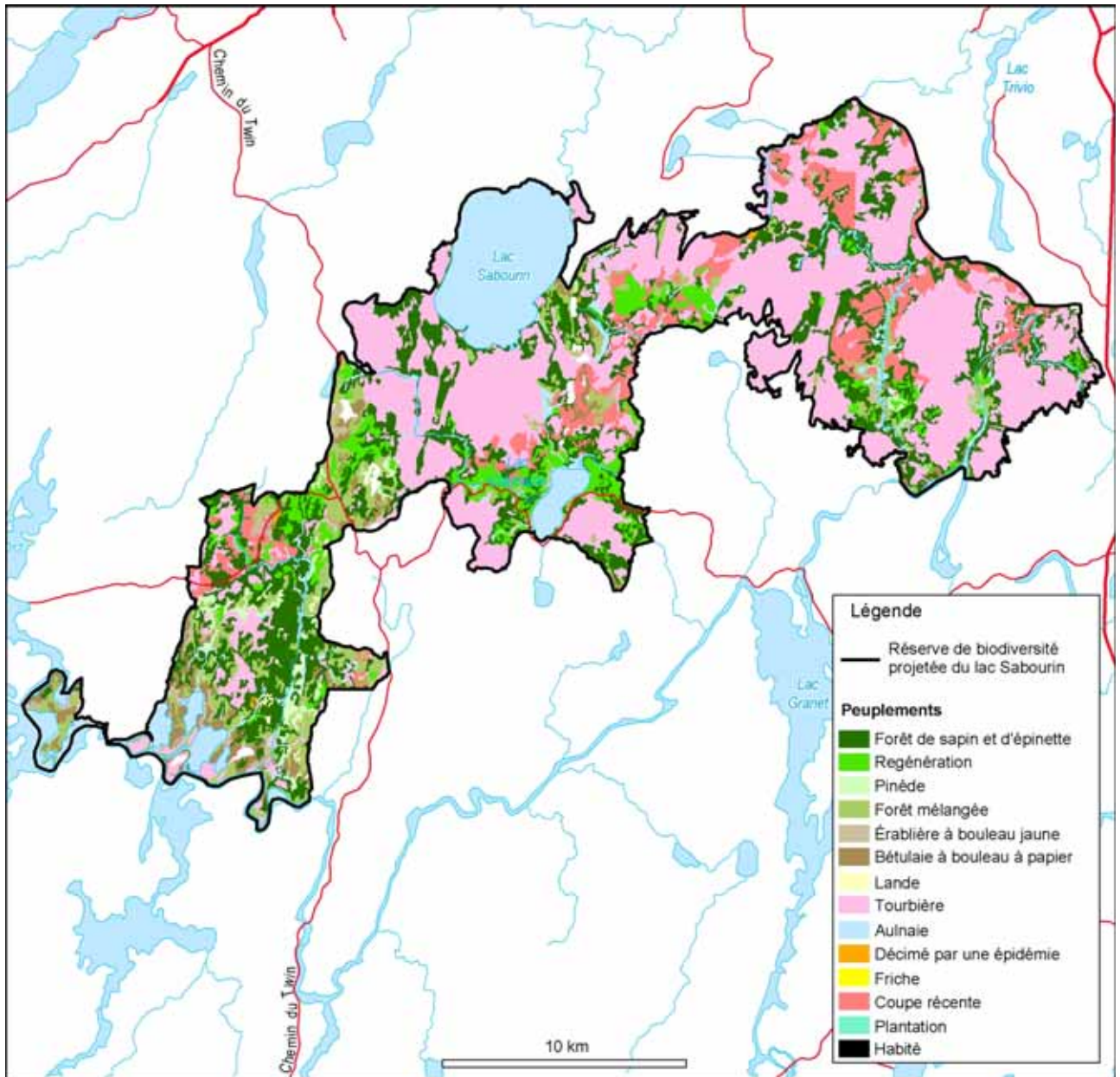
## 2.6 La végétation

### LA FORÊT

Selon les données de la cartographie forestière du MRNFP, la forêt recouvre 47 % de la réserve. La végétation est caractéristique de la zone de transition entre la sapinière à bouleau blanc et la bétulaie à sapin (Gerardin, 1987). Elle est constituée majoritairement de peuplements résineux tolérants, principalement d'épinette noire. Bien que le sapin baumier devrait dominer dans cette zone, les conditions tantôt sèches, tantôt humides des sols ne favorisent pas cette essence. De plus, les épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette ont occasionné beaucoup de mortalité à cette espèce en Abitibi, si bien que l'on ne la trouve que rarement maintenant dans la réserve (Ducruc *et al.*, 1988). L'épinette blanche, le pin gris, le bouleau à papier et le peuplier faux-tremble sont également présents sur le territoire. Des frênes noirs et des cèdres se trouvent sur la rive de certains cours d'eau.



Proportion des principaux types de couvert dans la réserve, par ordre décroissant

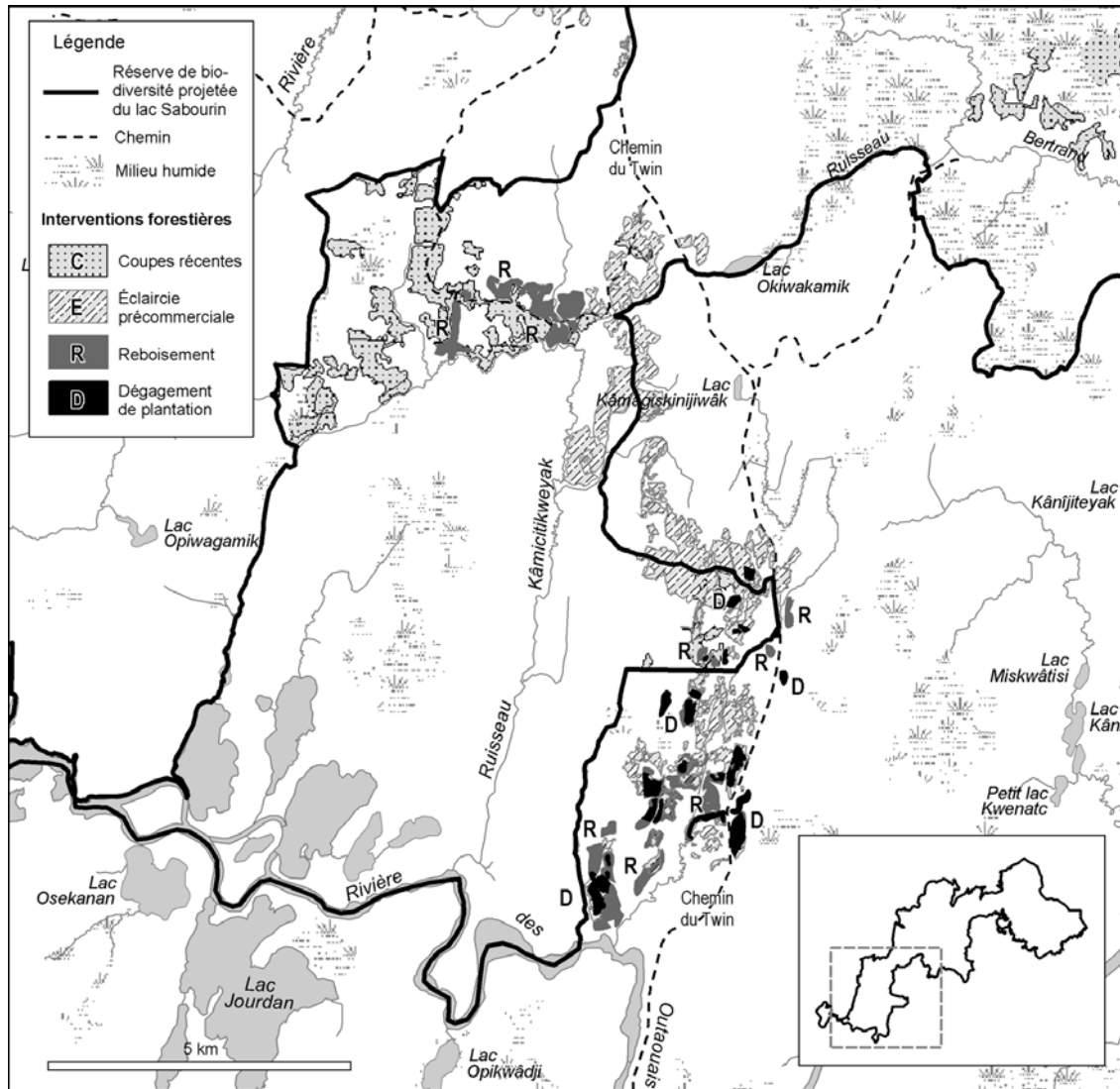


### Peuplements forestiers

Un peu moins de la moitié des forêts sont constituées de groupements résineux tolérants, composés surtout de peuplements d'épinettes (annexe 15). Les forêts mélangées, composées à la fois de feuillus et de conifères, sont le type de peuplement le plus courant après les pessières. Ces peuplements s'observent surtout sur les buttes de till du secteur Ouest. Un peu plus de 6 % des forêts de la réserve sont dominées par le mélèze laricin, souvent établi sur des sols tourbeux.

D'importantes coupes forestières ont touché la réserve depuis près d'un siècle. Une bonne partie des coupes forestières ont été réalisées ces vingt dernières années dans les deux secteurs. Les forêts de seconde venue sont dominées par le bouleau blanc avec un

peu de tremble. De plus, des opérations de reboisement ont été menées, de 1994 à 1998, au nord du secteur Ouest. Plus de 100 000 plants d'épinette noire ont été mis en terre sur sept parcelles couvrant 62 ha. Des éclaircies pré-commerciales ont été réalisées sur 272 ha principalement le long du chemin du Twin. Enfin, en 1996 et 1998, il y a eu du dégagement de plantation sur 5 ha, à proximité du chemin du Twin. En tout, ce n'est qu'un pour cent de la réserve qui a été ainsi aménagé intensivement. Ces aménagements ont été planifiés en collaboration avec la FAPAQ en vue de réduire « l'enfeuilletement » de l'habitat du caribou (M. Paré, FAPAQ, comm. pers.)



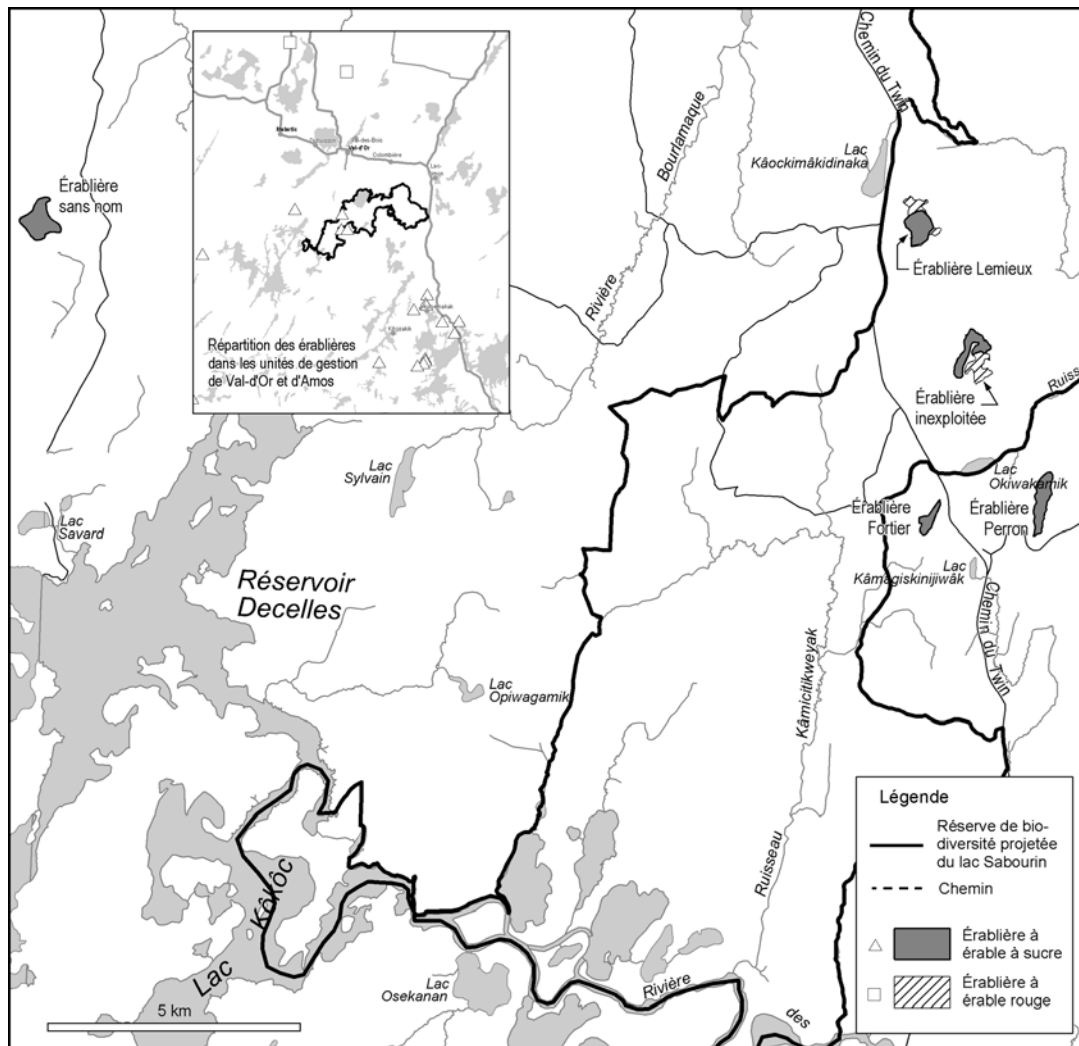
**Interventions forestières récentes**

Malgré l'omniprésence des éléments de la forêt boréale, il est possible dans certaines conditions particulières de rencontrer du bouleau jaune, de l'érable à sucre et de l'érable rouge. La présence d'une érablière à érable à sucre dans les environs de Val-d'Or peut paraître surprenante. En effet, bien que l'on puisse rencontrer quelques érables à sucre de façon très sporadique dans cette région située dans le domaine de la sapinière à bouleau

blanc, la présence d'un peuplement dominé par l'érable à sucre aussi loin au nord est considérée comme exceptionnelle.

Restreintes au secteur Ouest, les forêts de feuillus tolérants sont constituées surtout d'érablières à érable à sucre et à érable rouge et de bétulaies à bouleau jaune. Elles couvrent environ 82 ha, soit 0,2 % de la réserve. Parmi celles-ci, se distinguent deux petites érablières à érable à sucre. La première d'entre elles est nommée l'érablière Lemieux. D'une superficie de 14 ha, elle est exploitée pour la sève depuis 25 ans. Elle est localisée sur le sommet de la plus haute butte de la réserve. La seconde est un peuplement de plus de 80 ans d'une superficie de 17 ha. Inexploitée, elle pourra servir de témoin vis-à-vis des érablières exploitées avoisinantes.

Trois autres érablières exploitées sont situées tout près de la réserve : deux sont au sud de la limite, tandis qu'une autre est située à la même latitude que l'érablière Lemieux, mais passablement plus à l'ouest. Ce sont les plus nordiques connues de la région naturelle de la Plaine de l'Abitibi.



Érabièr nordiques de la région de Val-d'Or

Les érablières nordiques ont un intérêt pour la biodiversité :

1. diversité des écosystèmes : une forêt feuillue entremêlée aux peuplements résineux ;
2. diversité des gènes : on suppose que ces érables sont des individus plus résistants au froid et qui ont des gènes différents des érables du sud. De plus, certaines espèces compétitrices normalement retrouvées dans les érablières du sud sont absentes dans une érablière nordique. Ce fait favorise l'apparition d'écotypes différents chez les espèces compagnes de l'érablière. En effet, les niches écologiques que ces espèces retrouvent dans ce peuplement isolé peuvent être différentes (N. Villeneuve, MRNFP, comm. pers.) ;
3. diversité des espèces : certaines espèces compagnes de l'érable sont probablement présentes dans ces érablières. Dans une perspective de réchauffement climatique, plusieurs espèces migreraient vers le nord. Les individus les plus au nord de la distribution de leur espèce joueraient alors un rôle stratégique pour la recolonisation des nouveaux territoires nordiques (Groves, 2003).



**Érablière à érable à sucre aménagée pour l'acériculture**

Les landes et les landes boisées occupent moins d'un demi pour cent de la superficie forestière de la réserve (0,9 km<sup>2</sup>) et colonisent les rocs, les tills minces et, occasionnellement, les dépôts sableux excessivement drainés (Ducruc *et al.*, 1988). Ces peuplements typiques de milieux plus nordiques colonisent des stations aux sols extrêmement secs, comparativement aux autres forêts de la réserve.

Les landes sont des peuplements ouverts. Les landes les plus boisées sont des pessières ou pinèdes ouvertes à cladonies où dominent l'épinette noire et le pin gris et où abondent les arbustes éricacées et les lichens. Entre autres, on note la présence du bouleau nain (*Betula pumila*), du kalmia à feuilles étroites (*Kalmia angustifolia*), du kalmia à feuilles d'Andromède (*Kalmia polifolia*), du thé du Labrador (*Ledum groenlandicum*), sans oublier la grande diversité des plantes de la famille des Graminées et des Cypéracées. Les lichens présents sont le *Cladonia uncialis* et trois espèces du genre *Cladina* : *C. stellaris*, *C. rangiferina* et *C. mitis*.

Le passage du feu favorise l'installation de ces peuplements peu productifs. Ces groupements jouent le rôle de peuplements pionniers ou de transition, mais jamais de peuplements climaciques (Ducruc *et al.*, 1988). Après la recolonisation par les lichens, quelques arbres s'installent pour former une lande boisée qui peu à peu se transforme en forêt ouverte. Ces peuplements sont les favoris des caribous des bois durant l'hiver (Ducruc *et al.*, 1988). Ces habitats peu boisés se trouvent sur les sommets de collines du secteur Ouest. Un seul groupement à lichen sur sable est présent dans la réserve ; il est visible de part et d'autre du chemin qui se rend du lac Sabourin au lac « à la Truite ».



**Groupement à lichens**

De petites superficies de la réserve ont brûlé il y a 30 ans (11 ha) ou ont été décimées par diverses épidémies au cours du siècle dernier (44 ha).

Il n'y a plus beaucoup de vieilles forêts dans la réserve (22 % des forêts). C'est dans le secteur Est que demeurent les plus grandes superficies de vieilles forêts (28 % du secteur). Ce sont souvent des bandes plus ou moins larges situées entre les grandes tourbières et donc difficilement accessibles à l'industrie forestière. Plus du quart des

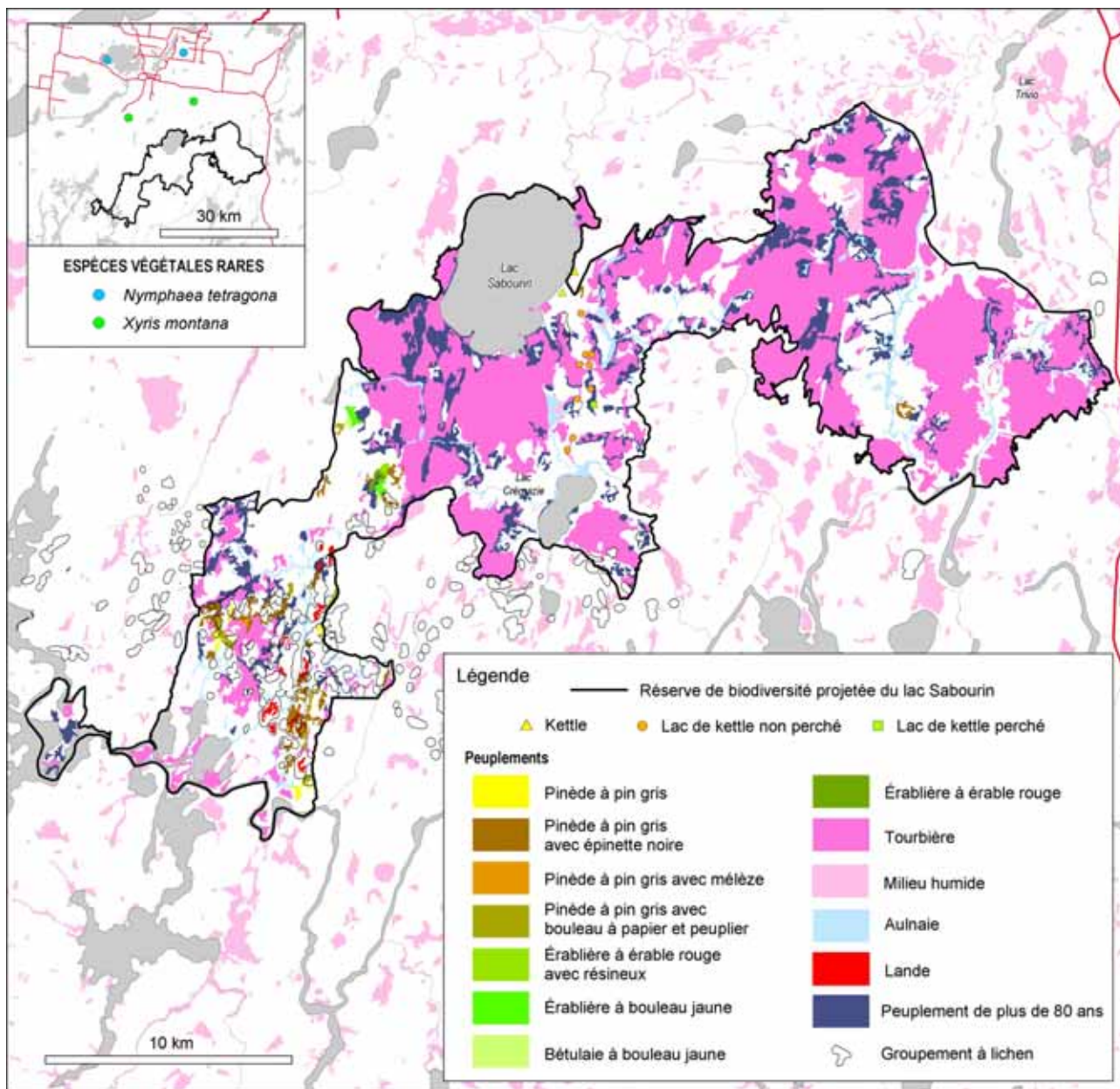
forêts situées à l'ouest de la réserve écologique, soit 24 % de sa superficie terrestre, sont vieilles, conférant à ce secteur une valeur écologique intéressante. De plus, on n'y trouve aucun parterre de coupe récente. Par contre, les peuplements de feuillus intolérants pourraient être le signe de coupes anciennes.

## LES TOURBIÈRES

L'imperméabilité des argiles lacustres et la faiblesse du relief ont favorisé le développement de nombreux milieux humides dans les bas-fonds. Ces 335 milieux totalisent une superficie de 135 km<sup>2</sup>, soit environ 35 % de la surface de la réserve (annexe 15). La plupart de ces milieux humides sont des tourbières ombrotrophes, ou *bog*. Ce type de tourbière est alimenté en eau uniquement par les précipitations. Il est plutôt pauvre en éléments nutritifs. Quelques espèces acidophiles y vivent. S'y trouvent des tapis de sphaigne où croissent des épinettes noires et des mélèzes. La plus grande tourbière est située au sud du lac Sabourin et mesure 17 km<sup>2</sup>. Deux autres immenses tourbières de superficies supérieures à 10 km<sup>2</sup> sont présentes plus à l'est. Ce sont les plus grandes de toute la région de l'Abitibi. Le secteur Est en est presque totalement recouvert. Plusieurs milieux humides sont le résultat de barrages de castors.



**Tourbière arborée**



Éléments peu communs dans et autour de la réserve

## LES PLANTES RARES

En périphérie de la réserve se trouvent deux mentions d'une plante rare, le *Xyris montana*. Il est probable que l'on trouve cette espèce aussi dans les nombreuses tourbières de la réserve.





*Xyris montana*



*Nymphaeae leibergii*

La *Nymphaeae leibergii*, un type de nénuphar croissant dans les plans d'eau tranquilles autour de la réserve, est une plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable en vertu de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*. Il est aussi possible qu'elle se trouve dans la réserve.

## **2.7 La faune**

### **LES MAMMIFÈRES**

#### **Le caribou forestier**

Composée d'une trentaine d'individus, la harde de caribous de Val-d'Or fait partie de la population boréale de caribous forestiers qui compte 33 000 individus au Canada, répartis en 64 hardes éparpillées sur une vaste région s'étendant du delta du Mackenzie à la côte du Labrador. Plusieurs hardes de caribous forestiers risquent de disparaître d'ici quelques dizaines d'années, c'est pourquoi cette espèce est considérée comme menacée au Canada (COSEPAC, 2002). La population de caribous forestiers du Québec est estimée à 1200-3200 individus par le comité de rétablissement du caribou forestier (FAPAQ, comm. pers.). De plus, les effectifs de la harde de Val-d'Or sont en diminution constante et la situation de cette population forestière est très précaire. Le caribou de Val-d'Or figure

depuis 1996 sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (A. M. 2000 - 015 du 16 mai 2000). La harde compterait actuellement une trentaine d'individus.



**Caribou des bois** (FAPAQ)

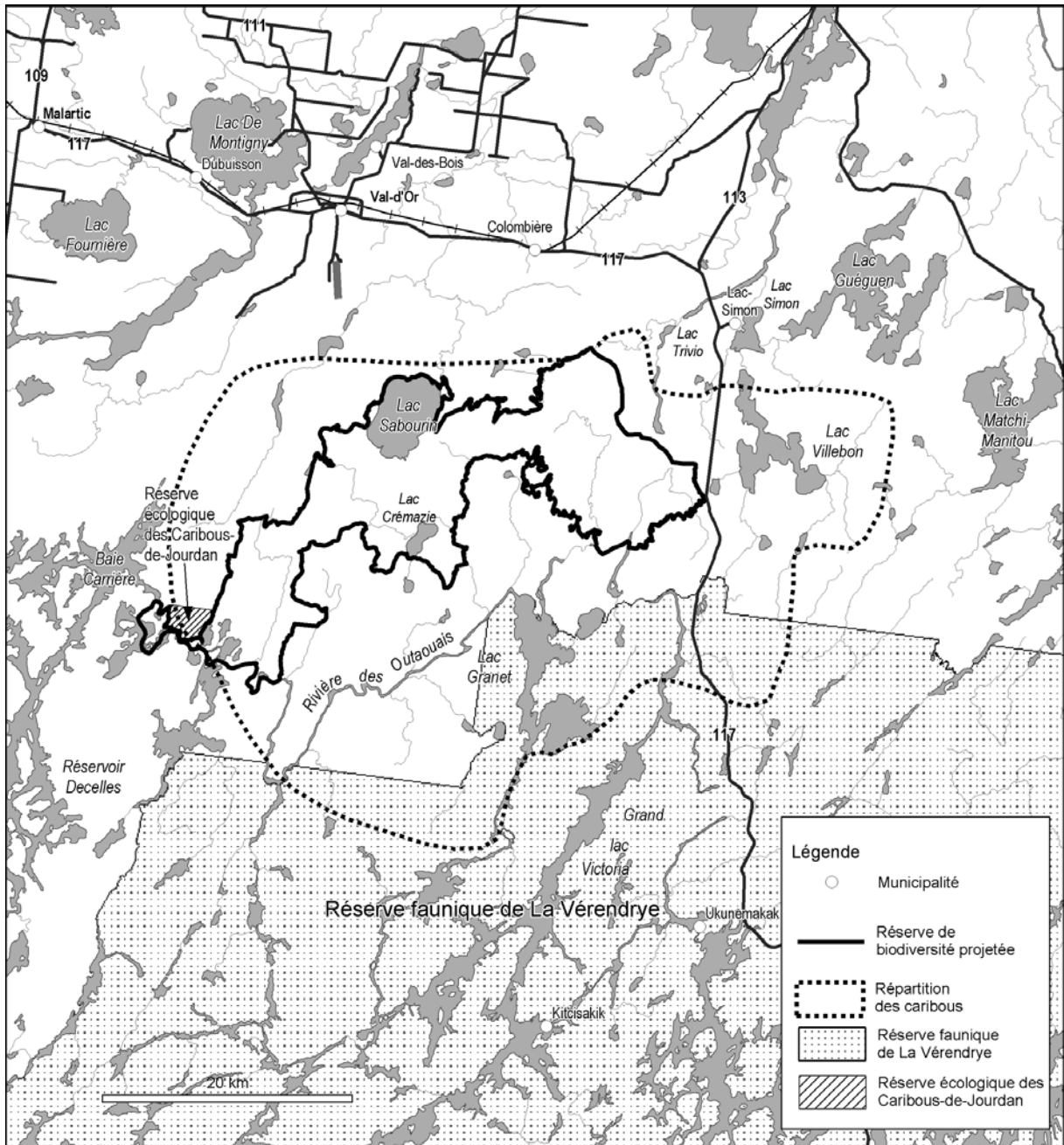
### ***Utilisation des habitats***

La réserve protège une partie de l'habitat d'une population relique de caribous des bois, autrefois plus abondants dans le Québec méridional. Il s'agit d'une harde sédentaire qui se déplace peu comparativement aux grandes migrations des populations du nord québécois.

La totalité de l'aire de répartition du caribou de Val-d'Or, d'une superficie d'environ 5000 km<sup>2</sup>, est comprise au sud de cette ville. Cette harde est une des rares au Québec, avec celle des Grands-Jardins et du parc de la Gaspésie, à fréquenter des régions situées au sud du 49<sup>e</sup> parallèle.

Les caribous demeurent peu longtemps au même endroit. Ainsi, les prédateurs et les insectes parasites peuvent difficilement retrouver les animaux. Les caribous utilisent des habitats différents selon les saisons. Dans le secteur Est se trouve une partie de l'habitat fréquenté par les caribous des mois d'avril à novembre. Chaque année, un certain nombre d'individus s'y dispersent pour la mise bas. La réserve inclut également, au sud, des peuplements résineux qui sont des habitats d'alimentation fréquentés durant l'hiver.

La taille des groupes de caribous est à son minimum lors de la mise bas en été. À l'automne, elle augmente avec le rut. Les caribous se rassemblent pour le rut au sud du lac Sabourin (Bellehumeur *et al.*, 1985) ou à l'est de celui-ci (St-Martin, 1989) dans de vastes tourbières.



**Aire de répartition du caribou de Val-d'Or (MRN-FAPAQ, 1999)**

L'hiver, les caribous se nourrissent des lichens terrestres et des éricacées croissant sur des promontoires peu boisés (St-Martin, 1989). Durant les années 1980, l'aire d'hivernage utilisée par les caribous de Val-d'Or était située près du lac Crochet, à l'est de la baie Carrière et au nord de la réserve écologique des Caribous-de-Jourdan. Plus tard, l'aire d'hivernement observée lors des inventaires et des suivis télémétriques se situait au sud de la rivière Outaouais, près du lac Granet. Ce territoire semble avoir été utilisé depuis longtemps par cette espèce. En effet, selon les observations d'un Amérindien né vers les

années 1870, il n'y avait pas d'orignal avant 1920 dans ce secteur, seulement que du caribou (Bellehumeur *et al.*, 1985). L'orignal serait arrivée dans cette région avec le début des opérations forestières de la CIP.

Depuis quelques années, une partie des caribous a maintenant délaissé le secteur du lac Granet pour un quartier d'hiver localisé au sud du réservoir Decelles, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de la réserve. Le dérangement humain ou des prédateurs sont évoqués pour expliquer ce déménagement. Le reste de la harde hiverne à l'est du lac Crémazie en dehors de la réserve (M. Paré, FAPAQ, comm. pers.).

L'habitat hivernal constitue un élément important pour la survie du caribou parce que les bêtes se rassemblent pour passer une bonne partie de l'hiver dans un territoire beaucoup plus restreint que durant le reste de l'année. Les landes boisées et les pessières ou les pinèdes ouvertes à cladonie lui procurent une protection et un accès à une nourriture essentielle, soit les lichens terrestres. En hiver, le caribou préfère les forêts âgées. Cela s'explique par le fait que l'épaisseur de la strate de lichen augmente avec le vieillissement de la forêt qui la surplombe (Le Henaff et Hayeur, 1983). Bellehumeur *et al.* (1985) ont inventorié les lichens terrestres du territoire du caribou de Val-d'Or. Les plus grandes biomasses ont été inventoriées dans les secteurs du lac Crochet et du chemin du Twin. La nourriture ne semble pas un facteur limitant. Le lichen est plus abondant sous le pin gris, sur la roche en place et sur le till mince.



**Pessière à lichen**

Au printemps, les femelles en gestation se dispersent pour la mise bas sur un grand territoire et elles gagnent des endroits isolés relativement à l'abri des prédateurs, comme les vastes tourbières parsemées d'îlots forestiers de superficie variable situés dans le secteur Est de la réserve. Les faons, un par portée, naissent en mai ou au début juin. Le

territoire estival couvre environ 2700 km<sup>2</sup> où les caribous se retrouvent en densité faible. Ce territoire est en grande partie dans la réserve.



**Les lichens *Cladina* sont la nourriture d'hiver des caribous.**

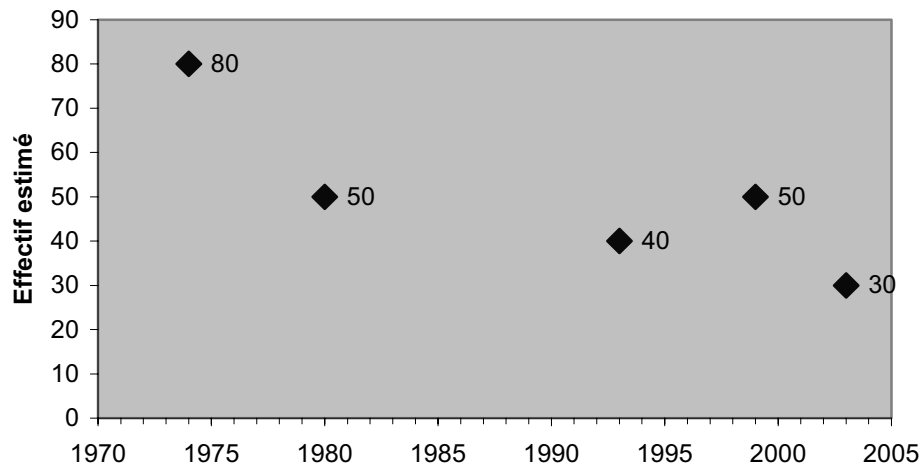


**Femelle et son faon dans une tourbière (FAPAQ)**

### *Efforts de conservation*

En 1974, Mathieu (1974) estimait la population de la harde de Val-d'Or entre 60 et 80 individus. En 1979, une première entente entre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) et celui des Terres et Forêts préserve intégralement un immense secteur qui s'étend de part et d'autre de la route 117, du lac Granet jusqu'au lac Matchi-Manitou, en englobant le lac Simon (Bellehumeur *et al.*, 1985).

De 1986 à 1992, le MLCP a réalisé une étude sur l'écologie de la population de caribous de Val-d'Or (Paré et Brassard, 1993) : les biologistes arrivent à la conclusion que les effectifs de la harde ont encore diminué. Survient alors une entente administrative entre le MLCP et le ministère des Terres et Forêts concernant la protection des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et leur habitat dans les forêts du Québec. Dans ce contexte administratif, le caribou de Val-d'Or est alors considéré comme une espèce forestière en situation précaire. D'autres mesures de protection lui sont accordées en vertu du Règlement sur les normes d'interventions en milieu forestier et du Règlement sur les habitats fauniques.



### **Évolution de la population de caribou forestier de Val-d'Or (MRN-FAPAQ, 1999)**

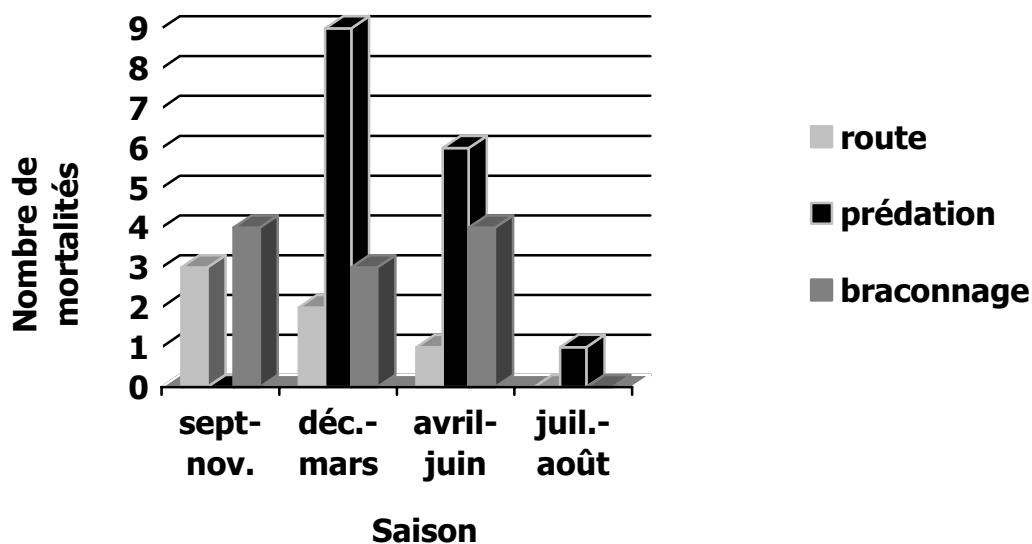
En 1993, selon Paré et Brassard (1993), la harde de caribous de Val-d'Or ne comptait plus qu'une quarantaine d'individus. Puis, d'après les inventaires aériens et les études menées de 1995 à 1999, elle comptait alors une cinquantaine d'individus (MRN-FAPAQ, 1999). La composition en mâles, en femelles et en faons est mieux équilibrée qu'auparavant. La situation de cette harde connaît alors une légère amélioration, mais sa situation demeure précaire.

Les résultats de cette seconde étude a apporté des éléments qui ont entraîné des ajustements majeurs au plan d'aménagement du site faunique du caribou de 1989-1994. Le plan 1999-2004 a été préparé à l'aide de ces résultats et de l'expérience vécue des plans précédents. Le plan d'aménagement du caribou 1999-2004 précise les aires de coupe et les périodes de l'année où les travaux forestiers peuvent se réaliser.

Le caribou de ce territoire constitue un monument écologique puisqu'il représente les vestiges d'une population de cette espèce, qui était beaucoup plus abondante en Abitibi-Témiscamingue au début de la colonisation.

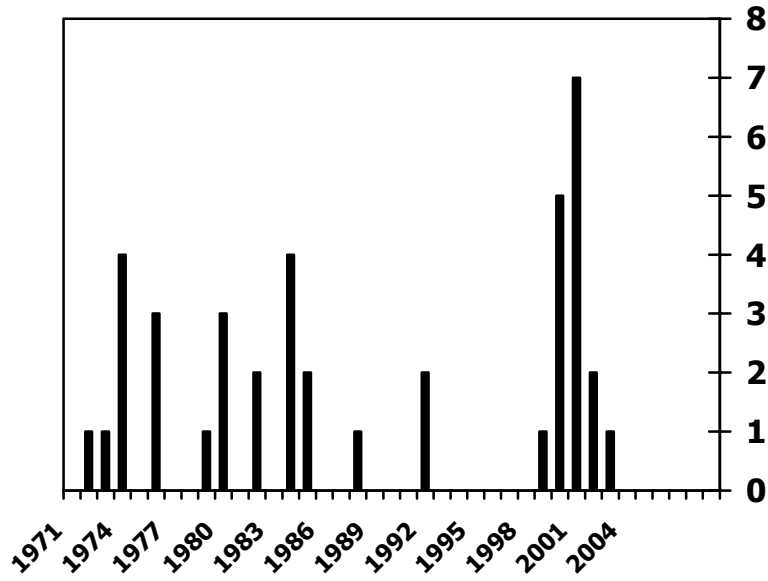
### *Raisons de la diminution*

Pourquoi cette harde de caribous est-elle en diminution malgré tous ces efforts ? Les causes de mortalité des caribous ont été déterminées par la FAPAQ.



**Répartition des principales causes de mortalité des caribous par saison** (Source : FAPAQ)

Lorsque l'on appliquait du sel sur la route 117, les accidents routiers étaient la première cause de mortalité. Le sel attirait les caribous sur le bord de la route. Des correctifs ont été apportés et, depuis dix ans, aucune collision n'a été rapportée.



**Mortalité des caribous de Val-d'Or de 1971 à 2003** (source : FAPAQ)

La consanguinité pourrait contribuer à limiter la population et à augmenter les risques d'extinction provoquée par des facteurs auxquels la population n'a plus la capacité de répondre. La dérive génétique est perceptible dans la population de Val-d'Or, mais elle est faible (Courtois *et al.*, 2001).

Les caribous sont souvent décrits comme curieux, s'arrêtant pour examiner un humain à distance sécuritaire. Ce comportement fait du caribou une proie facile pour le chasseur. De plus, le fait qu'ils se rassemblent dans des espaces ouverts, comme des lacs gelés, et qu'ils sont facilement rattrapés par les motoneigistes, les rendent aussi très vulnérables au braconnage.

Les randonneurs et les observateurs peuvent déranger le caribou qui modifie alors son comportement (Duchesne, 1996, *in* Courtois, 2003) en l'amenant à fréquenter des milieux où il serait plus vulnérable à la prédation (Crête *et al.*, 1990 *in* Courtois 2003). Toutefois, le territoire demeure plutôt inaccessible et les risques que cette situation se produise semblent limités.

Plusieurs biologistes pensent que la coupe forestière serait la cause ultime du déclin du caribou forestier en favorisant la prédation (AWCCDC, 1996 ; Cumming, 1992 ; Bergerud, 1996 *in* Courtois, 2003). En effet, les caribous évitent les milieux fragmentés par la coupe forestière. En présence de milieux fragmentés, ils augmentent leurs déplacements, agrandissent la superficie de leurs domaines vitaux et diminuent leur fidélité aux domaines vitaux saisonniers. Les chances de rencontrer un prédateur augmente alors (Courtois, 2003). Une continuité d'habitats favorables semble nécessaire pour que le caribou puisse sélectionner des habitats répondant à ses besoins.



Dans la sapinière à bouleau blanc, la coupe permet souvent l'établissement d'une succession végétale feuillue, favorable aux espèces animales généralistes comme l'orignal. Dans la réserve, une bonne partie des coupes forestières ont eu lieu depuis 20 ans. Les nouveaux peuplements feuillus peuvent supporter une densité très élevée d'orignaux et de prédateurs comme le loup et l'ours (Mario Duchesne, biologiste, comm. pers.). En effet, lorsqu'augmente le nombre de leurs proies, ces prédateurs augmentent leur densité (Messier, 1991 *in* Courtois, 2003) et leur impact sur le caribou jusqu'à devenir la principale cause de la diminution de la population de caribou de Val-d'Or. Pour sauver le caribou, faudrait-il que la population d'orignaux de la réserve diminue ?

Comme les densités d'orignaux sont généralement plus élevées dans les habitats perturbés et les jeunes forêts riches en brout feuillu, on peut donc limiter leur expansion en évitant les coupes forestières dans les sites fréquentés par le caribou ou en favorisant la régénération résineuse (Courtois, 2003) par des coupes de succession ou des éclaircies précommerciales qui retirent les feuillus tout en laissant les conifères. C'est la raison pour laquelle, sur les conseils de la FAPAQ, Domtar a procédé à ses éclaircies précommerciales de façon prioritaire dans l'habitat du caribou.

### **Les autres mammifères**

Les mammifères connus dans la réserve sont les suivants : ours noir, porc-épic d'Amérique, belette à longue queue, castor, écureuil roux, lièvre d'Amérique, loup, loutre de rivière, lynx du Canada, martre d'Amérique, pékan, raton laveur, rat musqué, hermine, renard roux, vison d'Amérique, coyote, orignal et caribou des bois (J. Lapointe, FAPAQ, comm. pers.). Parmi ceux-ci, le lynx du Canada est susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable selon *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec mais elle serait bientôt retirée de la liste.

Autrefois présent dans la réserve et susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable, le cougar effectuerait possiblement un retour en Abitibi (L. Jourdain, FAPAQ, comm. pers.). Autrefois présent en Abitibi et dans la réserve, le carcajou est maintenant une espèce menacée au Québec.

## Les oiseaux

La liste des espèces d'oiseaux recensées dans la réserve est présentée à l'annexe 16. Sur les 51 espèces identifiées, 43 nicheraient dans l'aire protégée (SLOA, 2004b). Une espèce inusitée, la grue du Canada, est vue occasionnellement s'alimentant dans les grandes tourbières autour du lac Sabourin. Une petite colonie de sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) est installée sur une île du lac Sabourin.



**Sterne pierregarin et son nid** (photo d'Alain Hogue)

## Les poissons

Douze espèces de poisson ont été relevées dans le lac Sabourin ; seulement cinq dans le lac Crémazie (annexe 17). Ce sont toutes des espèces communément inventoriées dans les lacs à doré.

L'espèce sportive la plus recherchée, le doré, fraie généralement dans les eaux vives des tributaires. Cependant, comme il n'y en pas beaucoup autour du lac Sabourin, ce poisson dépose souvent ses œufs sur les berges rocheuses exposées au brassage de l'eau par les vents dominants. La fraie semble très variable selon les années. Au lac Sabourin, un doré pouvant atteindre 503 mm en six ans, contrairement à 340 mm dans les autres lacs d'Abitibi. Les biologistes attribuent cette productivité remarquable à la transparence plus élevée des eaux du lac Sabourin. L'abondance et la diversité des proies pourraient également être des facteurs favorisant cette croissance rapide. De plus, y joue pour beaucoup la grande superficie du lac alliée au réchauffement estival des eaux peu profondes jusqu'à des températures de 20°C (Girard et Jourdain, 1993).

Une frayère à doré identifiée comme sanctuaire dans une section du réservoir Decelles fait partie de la réserve projetée.

## 2.8 Une synthèse

### Caractéristiques biophysiques de la réserve

	Secteur Ouest	Secteur Est	Total
Superficie totale	94 km <sup>2</sup>	284 km <sup>2</sup>	378 km <sup>2</sup>
Superficie des milieux humides	15 %	50 %	34 %
Superficie des vieilles forêts	10 %	28 %	11 %
Caractéristiques principales	Collines rocheuses colonisées par les lichens.	Nombreuses et grandes tourbières.	Harde d'une trentaine de caribou des bois.
	Quelques érablières	Grand lac peu profond entouré de tourbières. Esker.	Têtes de trois bassins versants importants.
Habitat du caribou de Val-d'Or	Faible proportion des quartiers d'hiver	Grande proportion des habitats d'été	Réserve plus petite que l'aire de répartition

Dans une perspective écosystémique, le territoire se subdivise en deux entités écologiques principales :

- les collines du sud-ouest avec la présence de till mince et de roc sur les sommets : le **secteur Ouest** ;
- les vastes tourbières: le **secteur Est**.

Le système hydrographique se caractérise par un grand lac peu profond aux caractéristiques particulières. Un long esker pénètre en partie le centre de la réserve sur lequel se trouvent dix lacs de kettle dont un lac perché.

La végétation de sapinières et de pessières présente il y a 80 ans a été transformée par les coupes forestières en une mosaïque de peuplements feuillus et résineux et de parterres de coupe. Quelques buttes rocheuses protégées abritent des pessières et des pinèdes à lichens. La harde de caribous des bois de Val-d'Or utilise ces habitats durant l'hiver. L'été, elle se disperse dans les vastes complexes de tourbières. La survie de cette population est menacée, la harde ne comptant plus qu'une trentaine d'individus. Les prédateurs constituent la principale menace aux caribous.



## 3 Portrait socio-économique

Dans cette section, les différentes occupations du territoire sont décrites, puis leurs répercussions sur la biodiversité sont discutés.

### 3.1 *Un historique*

La région a d'abord été habitée par des Anicinabés, appelés souvent Algonquins, composés des deux groupes qui donnèrent leurs noms au territoire : les Abitibis et les Témiscamingues (MRQ, 1999). Durant des siècles, ces derniers ont contrôlé la rivière des Outaouais, une région riche en gibier, en animaux à fourrure et en poissons. D'ailleurs, de 1685 à 1880, la première activité économique en Abitibi-Témiscamingue était la traite des fourrures. Elle précéda la venue des colons sur le territoire.

L'Abitibi-Témiscamingue est une région de colonisation récente comparativement aux autres régions du Québec. Fondée en 1934, Val-d'Or fait partie des villes et villages d'Abitibi-Témiscamingue qui se sont constitués à l'occasion de la ruée vers les gisements d'or. Il faudra peu de temps avant que n'y débute l'exploitation d'une autre ressource importante : la forêt.

La réserve protège une partie du portage historique de l'Outaouais qui permettait de passer du bassin versant du Saint-Laurent à celui de la baie James. De la rivière Outaouais, les anciens empruntaient le ruisseau Crémazie, jusqu'au lac Crémazie. Puis ils portageaient jusqu'au lac Sabourin en passant par les lacs Zidler et à la « Truite ». Ensuite ils empruntaient la rivière Sabourin jusqu'au lac Blouin et la rivière Harricana.

En 1940, on a construit un chemin partant de Mont-Laurier jusqu'à Val-d'Or, aujourd'hui la route 117. Localisé à proximité de la limite est de la réserve, son tracé suit le sentier qu'empruntait le trappeur Gabriel Commandant de Maniwaki.

La MRC de la Vallée-de-l'Or a connu une des plus grandes croissances démographiques de l'Abitibi depuis les 25 dernières années. Sa population tourne maintenant autour de 42 375 habitants. Durant la même période, celle de Val-d'Or a augmenté, quant à elle, de 4 %, ce qui est nettement au-dessus de la moyenne des autres agglomérations du Québec qui se situe autour de 2 %.

Une quarantaine de chalets de villégiature ont été construits autour du lac Sabourin depuis les années 1950. L'établissement s'est d'abord fait par un club privé, mais à la suite du « déclubbage », une association de riverains a été créée. La petite histoire du lac Sabourin est présentée à l'annexe 18.

## Qui étaient Monsieur Sabourin ?

François Sabourin, dit Brisefer, était caporal de la compagnie Saint-Vincent du régiment de Berry de l'armée de Montcalm.

### 3.2 La tenure et l'affectation des terres

Sur les 11 301 lacs de la MRC de la Vallée-de-l'Or, seulement 30 sont affectés à la villégiature. L'objectif de cette affectation est de concentrer ce type de développement afin de contrôler les coûts des services municipaux. Selon le second projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Vallée-de-l'Or (2003), le lac Sabourin et le réservoir Decelles sont des plans d'eau affectés à la villégiature extensive.

Dans ce schéma, la zone riveraine des chalets du lac Sabourin est dédiée plus particulièrement à la récréation intensive sous la forme de villégiature. Les activités forestières seraient prohibées sur une bande de protection de 200 m qui longe le secteur de villégiature. Dans la bande de 200 m autour du reste du lac, le mode de prélèvement devra faire l'objet d'une entente entre la municipalité, le MRNFP et l'exploitant.

#### Caractéristiques foncières de la réserve

	Lac Sabourin	Secteur Ouest	Secteur Est	Total
Nombre de terrains privés	32			32
Nombre de baux de chalet de villégiature	6	8		14
Nombre de baux d'abri sommaire		15	15	30
Nombre de bâtiments sans bail		4	1	5
Total	38	28	16	81

La réserve de biodiversité projetée figure aussi au schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Vallée-de-l'Or comme un territoire d'intérêt écologique à l'intérieur d'une grande zone affectée à la foresterie. Aucune villégiature privée n'y est permise, mais la villégiature commerciale ou communautaire y est possible. Les abris sommaires, la récréation de même que l'exploitation forestière et minière y sont aussi permis.

Parmi la trentaine de territoires d'intérêt écologique que compte la MRC de la Vallée-de-l'Or (2003), deux aires protégées d'importance figurent : la présente réserve projetée et la réserve écologique des Caribous-de-Jourdan. Comme la précédente, cette réserve fait partie d'une grande zone affectée à la foresterie.

La réserve protège essentiellement des terres du domaine de l'État. On y compte 48 terrains de villégiature, dont 38 en bordure du lac Sabourin et 10 sur les rives du réservoir

Decelles ou de lac qui y sont rattachés. Vingt-neuf baux d'abri sommaire parsèment le reste du territoire. Un occupant sans droit est installé dans la réserve. Depuis l'entrée en vigueur du plan d'aménagement du site faunique du caribou du sud de Val-d'Or (MRN-FAPAQ, 1999), aucun nouveau bail pour des camps de chasse n'est alloué dans la réserve.

Environ 47 km<sup>2</sup> de la réserve fait partie du bassin versant de la rivière Bourlamaque qui en compte 683. Ce bassin versant a été reconnu comme prioritaire pour la gestion intégrée de l'eau. La MRC de la Vallée-de-l'Or agira comme maître d'œuvre pour la constitution d'un conseil de bassin.

### **3.3 Les autochtones**

La réserve est située entre trois communautés algonquines : Lac-Simon, Kitcisakik et Winneway. Le territoire de la réserve est utilisé par les deux premières. L'établissement de Kitcisakik, appelée aussi Grand-Lac-Victoria, regroupe environ 360 Algonquins. La réserve du Lac-Simon compte plus de 1300 personnes (AINC, 2004).

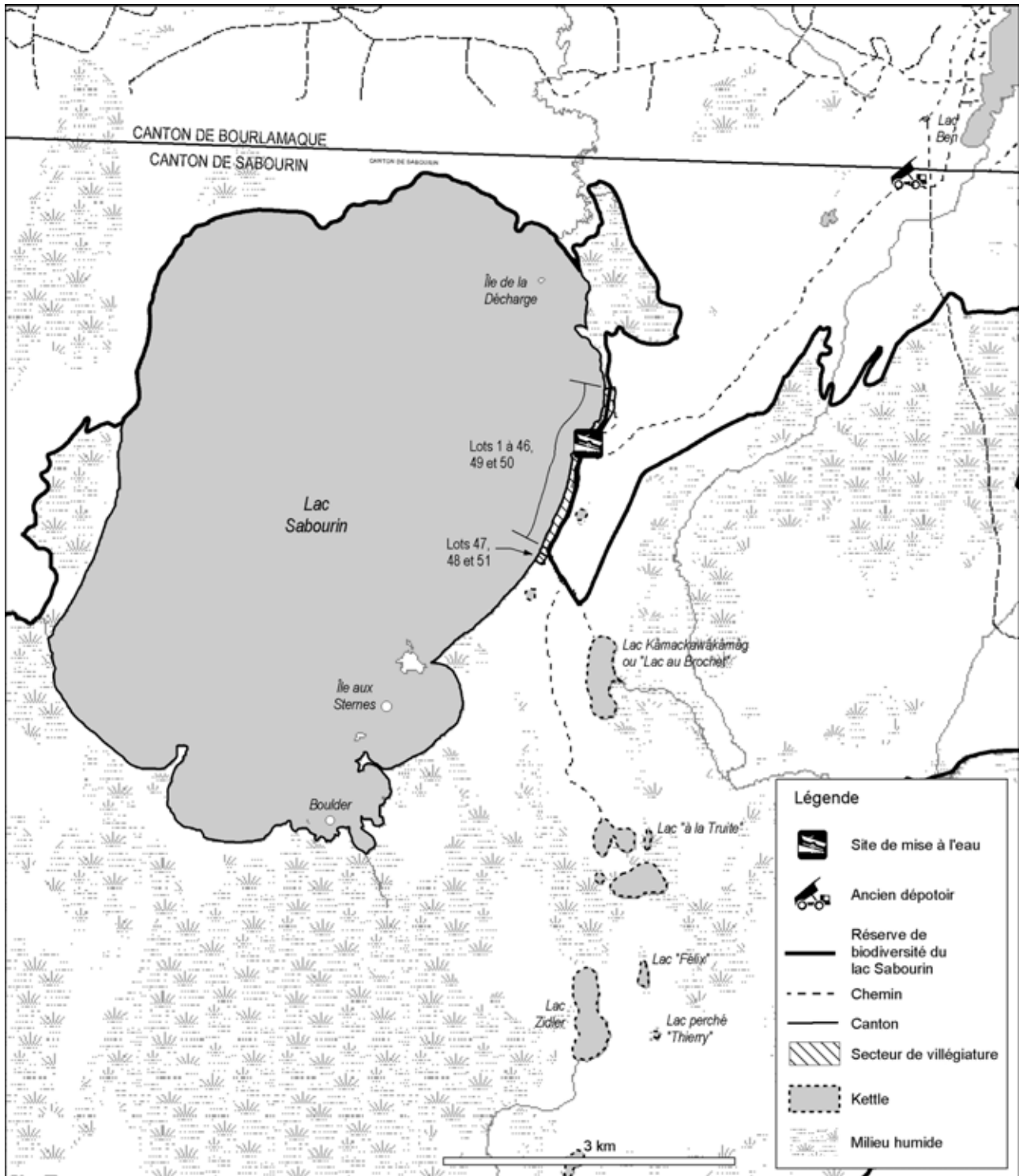
Trois petites sections situées au nord de la réserve sont des terres de catégorie III en vertu de la Convention de la baie James et du Nord québécois. Les terres de catégorie III sont des terres publiques québécoises d'un type particulier parce que les autochtones ainsi que les non-autochtones ont le droit d'y chasser et d'y pêcher, sous réserve des règlements adoptés conformément aux conventions. Les groupes autochtones ont toutefois le droit exclusif d'y exploiter certaines espèces aquatiques et certains animaux à fourrure ainsi que de participer à l'administration et à la mise en valeur du territoire.

### **3.4 Les villégiateurs du lac Sabourin**

Selon la MRC de la Vallée-de-l'Or (2003), il y avait 38 résidences en 1996 au lac Sabourin. En novembre 2003, un questionnaire visant à connaître les activités des villégiateurs et des autres utilisateurs du territoire a servi de canevas à des rencontres où deux biologistes du ministère de l'Environnement ont interrogé différents utilisateurs du territoire. Plusieurs des données utilisées dans les sections suivantes proviennent de ces entretiens qui s'inscrivent dans une démarche exploratoire sans prétention scientifique.

Selon notre étude, des habitations ont été construites sur les 38 terrains de villégiature au lac Sabourin. Certains ont des baux de villégiature sur terre publique (6) alors que d'autres ont des lots privés (32). Sur les cartes cadastrales, 48 lots riverains sont délimités, mais plusieurs villégiateurs occupent plus d'un lot.

Les riverains occupent leur résidence en moyenne trois mois par année durant l'été. On estime à trois le nombre moyen d'occupants dans chaque résidence. Les 38 chalets seraient donc occupés par environ 114 personnes.



Environs du lac Sabourin





**Zone riveraine des chalets du lac Sabourin**



**Aperçu de l'esker de Sabourin et de la zone de villégiature**

### **3.5 Les habitations et les aménagements**

#### **LES INSTALLATION SANITAIRES**

La Ville de Val-d'Or ne possède aucune information sur le type ou la conformité des installations septiques de 34 chalets riverains du lac Sabourin. Les quatre autres ont reçu un certificat de conformité. Une plainte a été déposée à la municipalité au printemps 2004 au sujet d'une installation septique déficiente. Selon les riverains eux-mêmes, plusieurs systèmes de traitement des eaux usées sont peu conformes aux normes en vigueur. Ceux qui ne sont pas conformes ont des puisards sans champ d'épuration ; aucun égout ne se déverse dans le lac Sabourin. Plusieurs n'ont que des toilettes sèches et des fosses pour les eaux de lavage.

À chaque vente ou rénovation majeure, les installations sont rendues réglementaires par la construction de systèmes adéquats. L'obtention d'un permis de construction est alors soumise à la condition que les installations septiques deviennent conformes aux règlements en vigueur.

Lors de la mise aux normes, les riverains optent de préférence pour un puit absorbant, une option de moindre coût que les champs d'épuration et qui permet d'éviter le déboisement et l'installation d'une pelouse.

#### **L'AMÉNAGEMENT DES RIVES**

La réglementation municipale (chapitre 9.5 et 9.6) protège les rives et le littoral des plans d'eau sur une bande de 20 m où la végétation naturelle herbacée, arbustive ou arborescente doit être conservée. L'excavation, le nivellement et le remblayage y sont aussi interdits. De plus, 60 % de l'espace boisé des terrains de villégiature doit être conservé. La MRC de la Vallée-de-l'Or (2003) précise que les terrains riverains non desservis par des services d'égouts municipaux doivent être d'une superficie minimale de 4000 m<sup>2</sup>.

De manière générale, les villégiateurs ont su maintenir une harmonie avec le milieu naturel. Comme ils se sont installés là où l'esker longe le lac, plusieurs des terrains de villégiature sont bordés d'une falaise de sable plus ou moins haute et plus ou moins érodée. Quelques villégiateurs ont stabilisé la rive avec des pierres. Enfin, la grande majorité des rives est naturelle et les aménagements respectent généralement la réglementation.

## L'ALIMENTATION EN EAU

Selon notre étude, environ une quinzaine de chalets ont soit des puits artésiens, soit des pointes filtrantes, ce qui permet de puiser l'eau potable directement de la nappe phréatique. Pour une trentaine de chalets, l'eau pour les toilettes et la vaisselle est pompée du lac et est entreposée dans des petits châteaux d'eau. Par ailleurs, plusieurs villégiateurs s'alimentent des sources d'eau qui se jettent sur la rive du lac à la base de la falaise de sable. Cette eau provient de l'aquifère de l'esker. Enfin, certains apportent l'eau potable de leur domicile.



**Captage de source au pied de l'esker**

Les riverains du lac Sabourin sont installés sur un esker constitué de sols sablo-graveleux et considéré comme un site de vulnérabilité élevée à la pollution des eaux souterraines. Or, les installations sanitaires sont situées autour des chalets, en haut de la falaise de sable qui surplombe le lac. Le fait que les prises d'eau potable soient généralement situées au pied de la petite falaise, donc en aval de leur système d'épuration, est plutôt inquiétant.

## LES SERVICES PUBLICS

Il y a quelques années, après un débat houleux, les riverains du lac Sabourin ont opté pour ne pas être desservis par le réseau provincial d'électricité et de téléphone. Depuis cette décision, plusieurs riverains ont investi dans des systèmes produisant de l'électricité solaire et certains ont installé des éoliennes. Tous ont toutefois des génératrices qu'ils utilisent le moins possible, à cause du dérangement associé au bruit.

### 3.6 Les voies d'accès

#### LES CHEMINS FORESTIERS

Il existe plusieurs voies d'accès au territoire. Le chemin du Twin (R0816) est important pour l'approvisionnement en bois de la compagnie Domtar qui l'entretient. Au fil des années, cette compagnie a aussi construit des chemins d'été primaires et tertiaires ainsi que des chemins d'hiver. À l'intérieur de la réserve, le réseau routier de Domtar mesure environ 137 km. À cela s'ajoutent quelques 38 km qui se juxtaposent à la limite de la réserve. Il y a aussi 25 km d'anciens chemins maintenant non carrossables.

#### Voies d'accès dans la réserve

Type de voie d'accès	Largeur (m)	Longueur (km)
Chemins primaires	10	3
Chemins tertiaires	6,5	8
Chemins d'hiver	10	100
Chemins anciens non carrossables		25
Total chemins		136
Chemin primaire en usage : chemin du Twin		4
Chemins pouvant possiblement être naturalisés		132

S'il est utilisé pour le transport du bois, le chemin du Twin est entretenu durant l'été. Il est nivelé régulièrement et, à l'occasion, on y ajoute du matériel granulaire ou du concassé lorsqu'il y a du ravinement. Les fossés et les traverses de cours d'eau sont restaurés au besoin. Sur certains tronçons, un abat-poussière est étendu.

Pour lutter contre les inondations causées par les barrages de castor, divers essais ont été réalisés par Domtar en 2003. Plusieurs types de grillage ont été installés à la sortie de ponceaux dans le but d'éviter que les castors ne puissent y ancrer leur barrage. Mais la plupart du temps, ils ont recours à un trappeur pour piéger les castors embêtants. Comme il s'agit d'une réserve à castor, on fait souvent appel à un trappeur autochtone. Domtar détient aussi un permis spécial pour abattre les castors jugés nuisibles à la voirie.

Un indice de fragmentation des habitats a été calculé en divisant la longueur totale des chemins forestiers par la superficie du territoire. Le secteur Ouest est le plus fragmentée avec 0,6 km de chemin pour chaque kilomètre carré, ce qui est peu si on la compare aux 2,6 km/km<sup>2</sup> de la réserve des lacs Vaudray et Joannès. Le secteur localisé à l'ouest de la réserve écologique n'est nullement fragmenté.



### Indice de fragmentation des secteurs (km de chemins/km<sup>2</sup>)



**Chemin du Twin, à l'intérieur de la réserve**

## LES SENTIERS

Bien qu'il n'y ait pas de piste provinciale ou régionale de VTT qui traverse la réserve, une multitude de sentiers existent, permettant d'accéder à presque tout le territoire. Plusieurs ont été ouverts pour donner accès à des camps de chasse. D'autres servent aux trappeurs autochtones pour accéder à leur territoire.

## LES VÉHICULES TOUT-TERRAINS ET LES MOTONEIGES

Selon notre étude, environ dix VTT et dix motocyclettes parcourent le territoire à partir de la zone habitée du lac Sabourin. L'usage en est surtout récréatif, notamment pour aller observer les grues dans la grande tourbière ou pour aller cueillir des bleuets. Les riverains s'éloignent rarement à plus de cinq kilomètres de leur résidence. Quelques individus non résidents viennent avec leur remorque pour utiliser leur VTT sur le territoire, principalement des chasseurs. Plusieurs amateurs de VTT viennent dans la réserve à partir des secteurs de villégiature voisins.

Selon notre étude, environ vingt motoneiges sillonnent la réserve à partir du lac Sabourin. Bien qu'il n'y ait pas de piste officielle de motoneige, ce moyen de transport est utilisé par plusieurs pour accéder à leur chalet durant l'hiver, puisque le chemin n'est pas ouvert. La motoneige est aussi utilisée pour la pêche sous la glace ou pour la promenade. Rares sont ceux qui s'éloignent à plus de 20 km de leur domicile. Les autochtones parcourent le territoire en VTT et en motoneige pour leurs activités de prélèvement.

### **3.7 L'acériculture**

L'exploitation de l'érablière Lemieux est concédée à un particulier en vertu d'un permis d'exploitation d'une érablière sur terres publiques octroyé par le MRNFP pour une durée de cinq ans. Dans les années 1970, on y a construit un réseau de chemins et deux bâtiments : un camp chauffé à l'huile et une cabane à sucre. En 1979, a débuté l'exploitation de l'érablière de 14 ha. La capacité est évaluée à 2800 entailles. Les rapports de production indiquent un entailage réel variant entre 1500 et 1800. Aucune tubulure n'est utilisée, seulement des chaudières.

L'acériculteur travaille habituellement dans l'érablière de la fin mars jusqu'au début mai. Après la récolte de la sève, il s'affaire principalement à nettoyer les chemins d'accès en ramassant le bois mort. Depuis deux ans, l'évaporateur serait chauffé en partie avec des bouts de madriers, des déchets de scierie. Selon l'acériculteur, le bois mort recueilli lors du dégagement des voies d'accès suffirait amplement à compléter les besoins en combustible.

Au début, l'acériculteur effectuait une coupe sélective pour favoriser les érables. Mais depuis quelques années, il ne coupe plus d'arbres vivants ni de chicots, sauf pour dégager ses chemins et autour de la cabane. Il se dégage des voies d'accès pour se rendre aux érables. Ces sentiers mesurent environ un mètre de largeur. De cette façon, il respecte les

modalités définies et adoptées dans le premier schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-l'Or (1992) qui précise que les coupes sanitaires et l'élagage d'arbres ne sont permis que pour des fins acéricoles. Cette disposition existe toujours dans le second projet de schéma d'aménagement (MRC de la Vallée-de-l'Or, 2003).



**Cabane à sucre**



**Déchets de scierie servant à chauffer l'évaporateur**

### **3.8 Le nautisme**

Selon notre étude, il y aurait environ deux embarcations par chalet ,soit un total de 74 embarcations pour le lac Sabourin. Les riverains ont souvent un canot ou une autre embarcation sans moteur, mais la plupart ont aussi une chaloupe à moteur à essence d'une force variant de cinq à 50 CV. Les moteurs hors-bord les plus gros servent essentiellement pour le ski nautique. Le minimum sécuritaire étant de 15 CV, la plupart des riverains ont des moteurs de cette puissance. Deux voiliers naviguent régulièrement sur le lac Sabourin. Des véliplanchistes de l'extérieur ont découvert la qualité de ce plan d'eau pour ce sport. Comme il y a un site de mise à l'eau situé au cœur de la zone habitée, certains amateurs non résidents viennent sur le lac Sabourin avec leur embarcation, parfois avec des moteurs allant jusqu'à 110 CV.



**Site de mise à l'eau du lac Sabourin**

Le nautisme semble populaire sur le réservoir Decelles. Plusieurs camps de chasse ou de villégiature présents dans la réserve ne sont accessibles que par bateau.





**Embarcations des villégiateurs du lac Sabourin**



**Le lac Sabourin figure dans Internet comme un site extraordinaire pour la planche à voile** (source : <http://www.tc99.com/thibodeau/2001-07/steve1.jpg>)

### **3.9 La pêche**

Il semble que, à la suite du « déclubbage » en 1978, le lac Sabourin ait été l'objet d'une pression de pêche plus forte par les pêcheurs locaux, auparavant exclus de ce territoire. La pression de pêche a ensuite diminué au cours des années 1980, selon les riverains cités par Girard et Jourdain (1993).

En 1993, une enquête sur la pêche sportive a été menée au lac Sabourin à la demande de pêcheurs qui sentaient une diminution du succès de pêche (Girard et Jourdain, 1993). Au lac Sabourin, le doré jaune (48 %), la perchaude (42 %) et le grand brochet (4 %) sont les principales espèces capturées par les pêcheurs. Le succès de pêche y était alors de 0,73 doré/jour et de 0,29 doré/heure de pêche.

En 1993, la taille moyenne des dorés prélevés est de 418 mm. La qualité de pêche est à ce moment supérieure à celle des autres lacs de la région parce que les poissons y sont plus gros (Girard et Jourdain, 1993). La pression de pêche totale annuelle est estimée en 1993 à quelques centaines de jours-pêche, ce qui est peu par rapport à la superficie du lac. L'apparente diminution du succès de pêche serait uniquement due à des variations irrégulières du succès de reproduction du doré. La remise à l'eau des plus petits garantit une bonne qualité de pêche dans les années subséquentes.

Il y aurait aujourd'hui en moyenne deux pêcheurs par chalets, soit un total d'environ 74 pêcheurs résidents. Ils utilisent des vers et des ménés morts qu'ils capturent eux-mêmes. Plusieurs pêcheurs locaux y viennent au printemps. Les riverains pêchent quant à eux surtout en été. Ils ne font pas de pêche en ruisseau, mais ils se rendent parfois au lac « Brochet » et, l'hiver, au lac Crémazie.

### **3.10 La chasse**

Chez les riverains du lac Sabourin, la chasse au petit gibier est la plus courante. On estime à environ 37 le nombre de chasseurs parmi les villégiateurs du lac Sabourin. Très peu de chasse à la sauvagine s'y fait. Environ cinq riverains ont des camps de chasse à l'original. Toutefois, 30 baux d'abri sommaire sont alloués pour des camps de chasse à l'intérieur de la réserve.

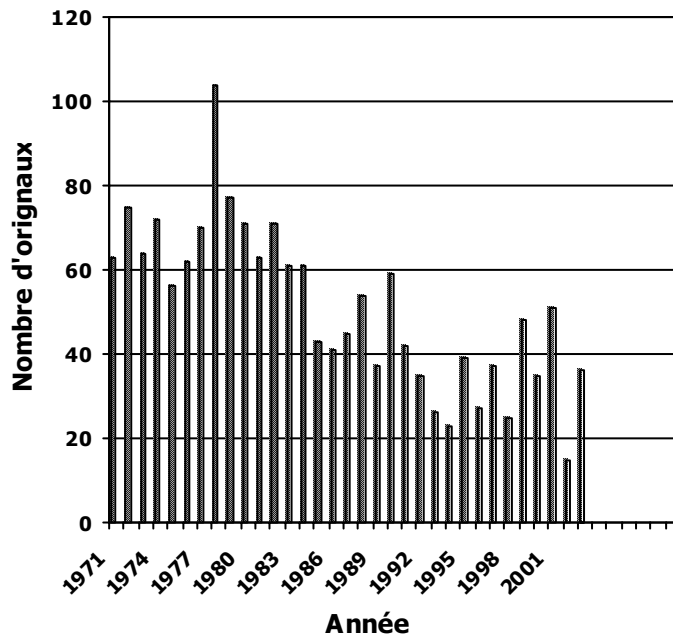
Selon nos informations, plusieurs camps de chasse ne respectent pas les normes actuelles, telles qu'elles sont définies par la MRC de la Vallée-de-l'Or (2003). Les camps construits avant 1982 possèdent un droit acquis. Quelques-uns ont un quai. Chaque camp de chasse est entouré d'une à quatre caches.

Les voies d'accès aux camps de chasse contribuent à l'étalement du réseau de sentiers qui causent plusieurs perturbations aux écosystèmes et à la faune (annexe 9). Les chasseurs coupent des arbres et font du débroussaillage pour l'ouverture et l'entretien de sentiers, pour la construction de leur camp et de leurs caches, pour le dégagement de percées visuelles ainsi que pour les aires de circulation. Les chasseurs et les autochtones coupent aussi du bois de chauffage à proximité de leurs campements.



**Cache à l'abandon**

Les autochtones prélèvent des orignaux et d'autres animaux tout au long de l'année. Les quantités ainsi prélevées ne sont pas connues. Lors de la chasse des non-autochtones, la récolte annuelle d'orignaux dans la réserve est en moyenne de sept individus (M. Paré, FAPAQ, comm. pers.), ce qui signifie que le succès de chasse est d'environ un orignal pour quatre camps de chasse.



**Récolte sportive d'orignaux dans le secteur de la réserve (FAPAQ)**

Les prélèvements sportifs d'originaux dans les environs de la réserve sont à la baisse depuis 20 ans, ce qui semble indiquer qu'il y ait moins d'originaux aujourd'hui. Cette diminution est possiblement liée à la chasse sportive et à la chasse des communautés algonquines (M. Paré, FAPAQ, comm. pers.).

Sur le territoire de la réserve, 14 ours noirs ont été prélevés au cours des six dernières années. Dans la région, 87 % des ours prélevés le sont par les chasseurs au printemps. Le reste est piégé.

### 3.11 Le piégeage

Le territoire de la réserve figure en grande partie dans la réserve de castor du Grand-Lac-Victoria. Résidant sur la rive ouest du lac Simon, à 32 kilomètres au sud-est de Val-d'Or, la communauté algonquine Anicinabé y bénéficie de droits particuliers de chasse et de piégeage des animaux à fourrure à des fins alimentaires, rituelles ou communautaires. Les autochtones recherchent surtout le castor et la martre. Ils ne piègent pas le loup.

La partie nord-est de la réserve touche deux terrains de piégeage pour trappeurs professionnels, les 08-20-700 et 08-20-701. Seul un des deux est utilisé présentement. En moyenne, 53 animaux par année sont déclarés en provenance de ces deux terrains. En proportion, ce serait environ dix fourrures qui sont extraites de la petite section de la réserve concernée.

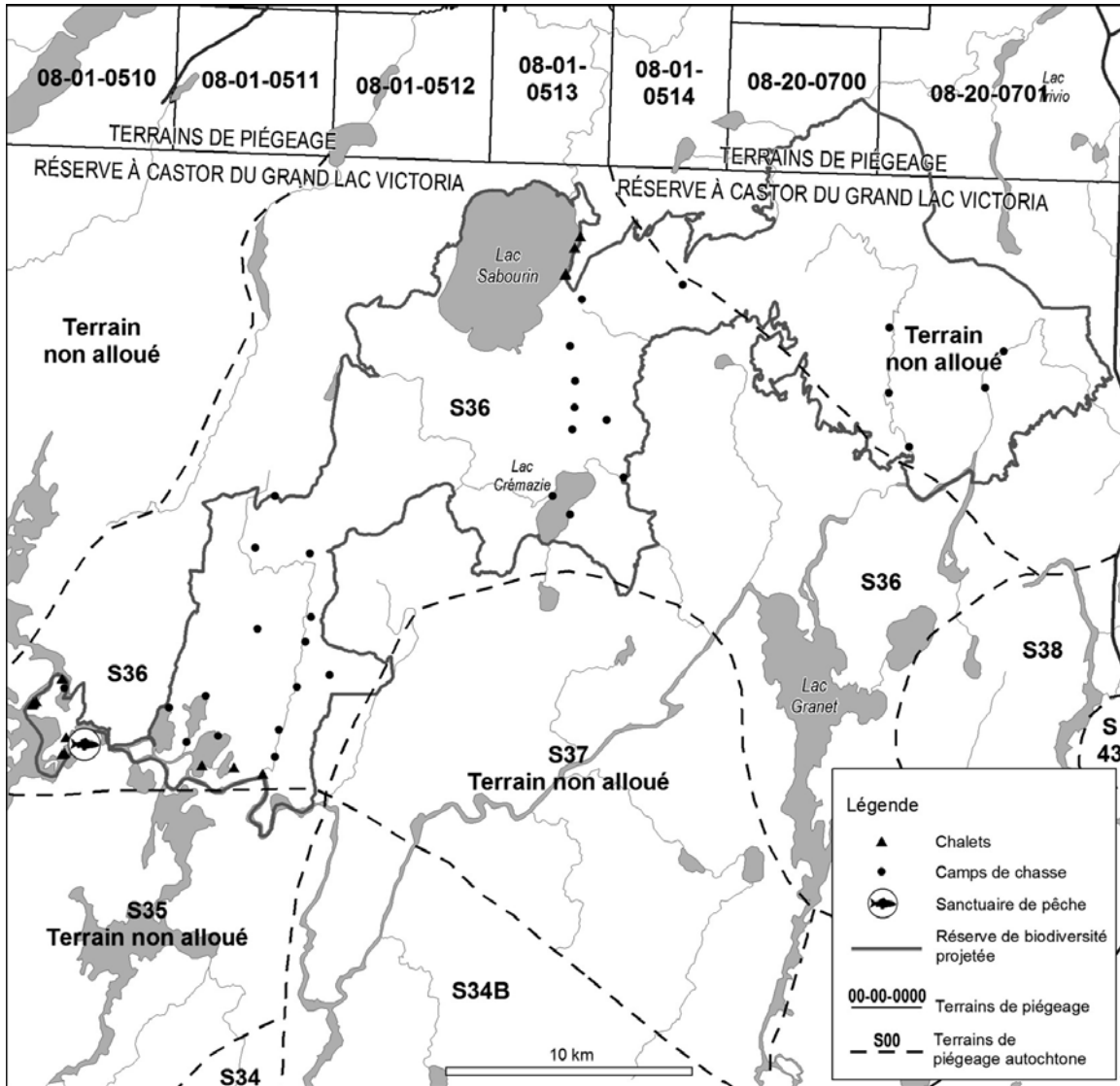
#### Les captures des deux terrains de piégeage des cinq dernières années\*

Espèce d'animal à fourrure	Nombre moyen capturé par année
Belette à longue queue,	4
Castor du Canada	18
Écureuil roux	0,5
Loup gris	1
Loutre de rivière	1,5
Lynx du Canada	0,8
Martre d'Amérique	11
Pékan	1,5
Rat musqué	11
Raton laveur	0,3
Vison d'Amérique	3,5
Total	53,1

\*Ces données concernent un territoire en partie en dehors de la réserve.

Le piégeage peut avoir des répercussions négatives sur la biodiversité, sur la qualité des écosystèmes et sur l'abondance de la faune (annexe 12). Certaines espèces en situation précaire sont attrapées dans la réserve. Notamment, une année sur deux, un ou des lynx du Canada sont capturés dans les deux terrains de piégeage touchant la réserve. Cette

espèce est actuellement sur la listes des espèces animales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en vertu de la *loi sur les espèces menacées ou vulnérable*. De plus, certains trappeurs nous ont rapporté qu'ils attrapent parfois des animaux à fourrure qu'ils n'avaient pas visés.



Gestion faunique

### **3.12 Les activités récréotouristiques**

Les riverains du lac Sabourin utilisent les environs des lacs Sabourin, au « Brochet » et à la « Truite » pour faire du vélo, du jogging ainsi que de la randonnée à pied et à skis. Plusieurs cueillent des petits fruits ou d'autres végétaux : bleuets, framboises, merises, gomme de résineux et champignons. On y pratique aussi l'ornithologie et la botanique.

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue a créé le premier circuit touristique forestier au Québec dans le but de mieux faire connaître cette importante ressource naturelle ainsi que son aménagement et sa transformation par l'homme. Des visites en forêt visent à faire connaître les travaux d'aménagement forestier comme la plantation, l'éclaircie précommerciale. Une station du circuit touristique forestier sur l'éclaircie précommerciale, est située à proximité de la limite de la réserve au nord du lac Sabourin.

### **3.13 Une synthèse**

À la fin de la Deuxième guerre mondiale, un groupe formé principalement de dirigeants de sociétés minières locales créent un club de chasse et de pêche privé sur le territoire adjacent au lac Sabourin. Ce petit sanctuaire anglophone composé d'une trentaine de chalets a été bien protégé jusqu'en 1978, année du « déclubbage ». Les riverains fondent alors une association qui continue à défendre farouchement la qualité de l'environnement local. Les installations sanitaires ne sont toutefois pas toutes adéquates. Selon les riverains, la qualité de pêche diminue au lac Sabourin.

Un réseau d'anciens chemins forestiers parcourt certaines sections de la réserve, permettant aux amateurs de VTT d'y accéder.

Le potentiel récréotouristique du lac Sabourin commence tout juste à être reconnu, notamment par les véliplanchistes et autres amateurs de voile. Le réservoir Decelles connaît aussi une certaine popularité chez les villégiateurs c'est pourquoi, plusieurs chalets sont installés sur les rives de ce plan d'eau, dans les limites de la réserve.

Une trentaine de camps de chasse à l'orignal sont disséminés dans l'ensemble de la réserve. Les prélèvements d'originaux par les chasseurs non autochtones diminuent depuis 20 ans. Ceux des communautés algonquines ne sont pas connus.

Une des deux érablières est exploitée de manière artisanale.

Une section importante de la réserve de biodiversité projetée fait partie de la réserve à castor du Grand-Lac-Victoria où la communauté algonquine Anicinabé bénéficie de droits particuliers au regard de la chasse et du piégeage des animaux à fourrure.

## 4. Points de vue des acteurs régionaux

Depuis l'annonce de la création de la réserve de biodiversité projetée, les opinions des acteurs régionaux a été pris à quelques occasions. À la mi-juillet 2003, une rencontre a été organisée au Centre éducatif forestier du lac Joannès pour présenter et expliquer le projet de réserve et écouter les usagers. Un atelier avec les intervenants régionaux et locaux offert pour discuter des principaux enjeux liés à la réalisation de la réserve s'est déroulé à Val-d'Or le 19 septembre 2003 avec les mêmes objectifs. Des rencontres ont aussi été tenues en novembre avec des riverains du lac Sabourin, des locataires des terres publiques et différents intervenants.

### 4.1 *Des riverains écologistes*

L'Association des riverains du lac Sabourin a depuis longtemps une préoccupation concernant la protection du milieu naturel entourant ce lac. Une bataille de longue date a fait rage contre les gens de la ville qui venaient faire leur bois de chauffage dans les environs du lac Sabourin. Les riverains ont obtenu une entente administrative interdisant la coupe de bois de chauffage sur l'esker. Une affiche au lac Ben à cet effet a été installée.

En 1990, les riverains se sont associés à la Fédération québécoise de la faune pour demander une injonction à la cour supérieure contre Domtar qui coupait sur l'esker de Sabourin. L'injonction a été refusée. Plus tard, cette compagnie aurait dépassé de 30 % les volumes permis et coupé dans des zones interdites selon l'Entente sur le plan d'aménagement du territoire du caribou. En conséquence, Domtar a été amputée de 30 % dans son prochain plan de coupe (L. Deslauriers, riverain, comm. pers.).

Depuis longtemps, l'Association des riverains tente de convaincre ses membres de ne pas jeter ses déchets le long des multiples chemins qui sillonnent le territoire. Toutefois, la bonne volonté de l'association ne peut parvenir à contrôler les riverains des autres lacs ou ceux qui effectuent des travaux forestiers dans les environs.

Les riverains sont aussi inquiets de la pollution sonore et aquatique que génèrent les motomarines. Cette nouvelle forme de pollution suscite des conflits d'usage que certains voudraient voir régler avec la création de la réserve.

Les riverains déplorent les conséquences esthétiques de l'installation des grands champs d'épuration « conformes » qui déboisent une vaste superficie de la propriété et défigurent le cachet de la zone des chalets. Ils ont d'ailleurs opté pour un entretien minimal de leur chemin d'accès pour éviter l'érosion et pour préserver le cachet naturel de cette zone de villégiature.

Cette mentalité environnementaliste des riverains du lac Sabourin trouve son origine chez les fondateurs de cette colonie de villégiature. Soucieux des déchets, de la pollution et des espèces menacées comme le caribou, ces villégiateurs se distinguent aussi par leur volonté d'être intégrés à la réserve. En effet, le 27 juillet 2003, en plus d'appuyer le projet de réserve, l'Association des riverains du lac Sabourin a résolu de demander officiellement au ministère de l'Environnement que la zone de villégiature et l'esker adjacent soient inclus dans la réserve (annexe 19). S'étant tellement battus pour la protection de l'esker de Sabourin, ils aimeraient qu'il soit inclus dans la réserve. Selon eux, un agrandissement de la réserve qui engloberait l'esker et tout le pourtour du lac Sabourin jusqu'au chemin forestier amènerait les avantages suivants :

- complète la protection du bassin versant du lac Sabourin ;
- favorise le maintien de l'intégrité écologique du lac Sabourin ;
- protège un secteur utilisé par le caribou ;
- protège la bande de 200 m déjà protégée par le schéma d'aménagement contre la coupe d'arbres ;
- protège une zone où la coupe de bois de chauffage est interdite.

#### **4.2 Une gestion plus fine des activités de prélèvement**

Aux questions « Y a-t-il trop de chasse dans la réserve ? Y a-t-il trop de pêche dans la réserve ? », les réponses des riverains rencontrés sont mitigées. En ce qui a trait à la chasse, il y a des conflits d'usage, à l'automne, entre certains chasseurs qui monopolisent des petits lacs et les randonneurs qui en sont exclus. Selon eux, des zones destinées aux activités récréotouristiques, où la chasse ne serait pas permise, devraient être instituées. Le secteur de villégiature en bordure du lac Sabourin et les petits lacs « au Brochet » et « à la Truite » auraient davantage une vocation de récréation douce.

Selon les riverains, une forte pression de pêche s'exerce maintenant de la part des pêcheurs provenant de l'extérieur comme de la part des riverains. Ces derniers observent une diminution graduelle de la qualité de pêche. Certains croient qu'il y a actuellement trop de pêche et qu'un contrôle plus serré serait de rigueur. D'autres proposent de diminuer le quota de dorés de six à trois par jour pour les lacs situés près des villes, comme le lac Sabourin.

Enfin, les riverains apprécieraient garder le droit de couper quelques cordes de bois de chauffage, mais ils sont prêts à modifier leur façon de faire pour s'assujettir aux objectifs de maintien de la biodiversité. Parce qu'ils ne fréquentent leurs chalets que rarement en hiver, les quantités de bois de chauffage consommées sont minimales. De plus, les techniques utilisées jusqu'à maintenant menaceraient peu la biodiversité.

Le prélèvement de sève dans l'érablière Lemieux s'effectuerait déjà avec des modalités qui protègent l'environnement. L'acériculteur aurait choisi ce modèle dans une perspective artisanale et écologique. Ce type d'exploitation pourrait être compatible avec les objectifs d'une réserve de biodiversité.



### **4.3 Rationaliser l'accès au milieu naturel**

Les usagers rencontrés sont divisés quant à leur perception des sentiers. Certains trouvent que, depuis que l'industrie forestière a quadrillé le territoire de chemins, les VTT sont partout et que cela cause une diminution de la qualité de l'écosystème et une insécurité. Des riverains du lac Sabourin ont obtenu la fermeture de certains chemins forestiers.

Par ailleurs, plusieurs croient que la circulation en VTT dans les tourbières devrait être interdite. Un affichage à cet effet est souhaité. De plus, les caribous et les zones fragiles couvertes de lichens devraient être mieux protégées. C'est pourquoi, les VTT ne devraient pas pouvoir sortir des chemins forestiers.

Pour plusieurs usagers du territoire, l'enjeu se situe davantage autour de la possibilité de se déplacer dans les milieux naturels et d'accéder aux camps de chasse. Ils craignent que la rationalisation des sentiers allonge leurs déplacements et leur temps de transport.

Alors que la MRC de la Vallée-de-l'Or (2003) veut conserver des accès publics aux lacs, les riverains souhaitent plutôt une réduction de la fréquentation par les embarcations externes. Le maintien de la qualité de pêche et de la sérénité est évoqué comme justification. Les riverains du lac Sabourin se sentent responsables de leur lac et ils le protègent fièrement.

### **4.4 Le développement récréotouristique**

Les intervenants touristiques de l'Abitibi-Témiscamingue voudraient inciter un changement de perception chez la clientèle touristique. En effet, antérieurement, cette région ne semblait correspondre qu'aux *desiderata* des amateurs de chasse et de pêche (MRQ, 1999). La MRC de la Vallée-de-l'Or veut créer un circuit écotouristique sur son territoire. La réserve pourrait en être un des principaux pôles. D'autres activités d'observation de la faune pourraient se développer.

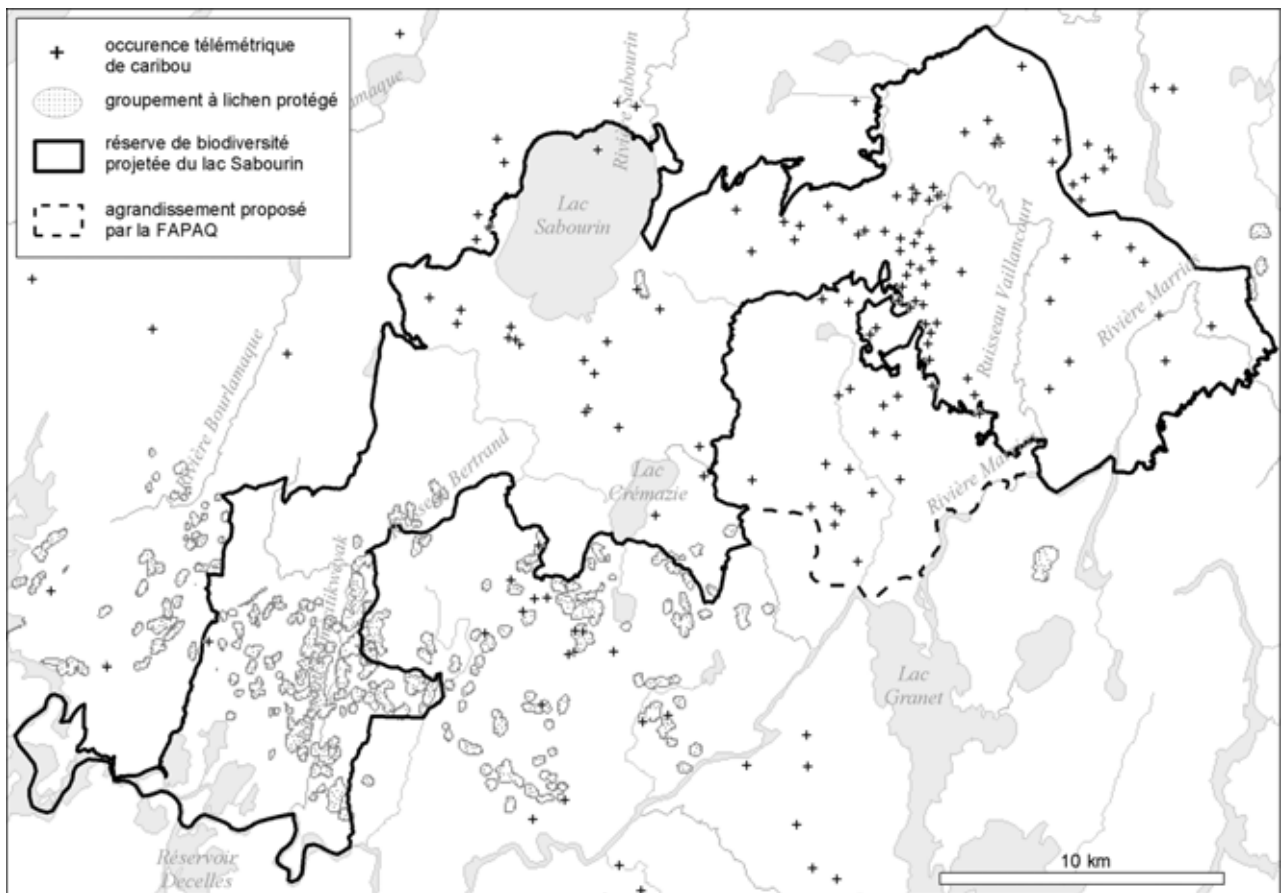
Dans son second schéma d'aménagement révisé, la MRC affecte une zone d'intérêt écologique au territoire de la réserve. Selon S. Létourneau (MRC Vallée-de-l'Or, comm. pers.), il ne serait pas nécessaire de modifier l'affectation forestière existante pour créer officiellement la réserve de biodiversité. Aucune opposition à la création de la réserve n'est sentie du côté des municipalités.

Enfin, l'acériculteur de l'érablière Lemieux a un projet de développement touristique. Déjà à l'hiver 2003, il a accueilli quelques douzaines de touristes européens. Il voudrait construire une salle à manger et, durant le temps des sucres, servir des repas.

### **4.5 La survie du caribou de Val-d'Or**

La FAPAQ propose un agrandissement de la réserve à l'est du lac Crémazie, dans le secteur utilisé pour l'hivernement d'une petite harde de caribou des bois depuis quelques

années (annexe 20). L'agrandissement proposé contient de grands blocs de forêts résineuses matures favorables aux déplacements et à l'hivernement du cervidé. La FAPAQ voudrait aussi s'assurer qu'il sera possible des réaliser certains travaux sylvicoles pour la restauration de l'habitat du caribou. En effet, à la demande de la FAPAQ, Domtar a déjà réalisé des éclaircies précommerciales dans les quartiers d'hiver du caribou afin de réduire le couvert feuillu et de favoriser les essences résineuses. Une option présentement à l'étude consiste à protéger les femelles et leurs jeunes faons dans un grand enclos au sein même de la réserve. Ainsi, la prédation des jeunes serait réduite, sinon éliminée et le cheptel pourrait grandir rapidement.



**Occurrences télémétriques du caribou de Val-d'Or**

## **5 Enjeux et objectifs de conservation**

Les enjeux de conservation de la réserve se regroupent sous deux grands thèmes : les préoccupations environnementales et les préoccupations sociales. Chaque enjeu suscite des objectifs de conservation. Ces objectifs appellent des actions de diverses envergures.

### **5.1 Les enjeux environnementaux**

#### **LE CARIBOU DES BOIS ET LES AUTRES ESPÈCES FAUNIQUES**

La harde composée d'une trentaine de caribous des bois est sans doute l'élément le plus fragile de la réserve. Dans la réserve comme ailleurs dans l'aire de répartition du caribou des bois, la coupe forestière a permis l'établissement d'une succession végétale composée en grande partie de forêts feuillues favorables à l'orignal. Dans ces conditions, la densité d'originaux augmente et celle des prédateurs comme le loup suit. La principale cause de la diminution de la population de caribous de Val-d'Or semble être la prédation par les loups et, possiblement, les ours. Alors que la réserve protège une importante proportion des habitats d'été du caribou de Val-d'Or, la limite actuelle n'inclut qu'une superficie restreinte de son habitat hivernal.

De plus, le bruit des motomarines, des embarcations à moteur les plus puissantes, des outils motorisés, des armes à feu, des VTT et des motoneiges peut nuire à la faune. En effet, les usagers de la réserve peuvent déranger les caribous qui modifient alors leur comportement, ce qui pourrait les porter à fréquenter des milieux où ils seraient plus vulnérables à la prédation. Le braconnage semble aussi un important facteur mettant en péril la harde de caribous.

Des chasseurs ouvrent des brèches dans les barrages de castors qui inondent leur sentier d'accès. Les gestionnaires du territoire engagent des trappeurs pour piéger de façon systématique tous les castors associés à un barrage qui inonde une infrastructure humaine. Cela crée une diminution locale de la population de castors et des espèces animales vivant dans les milieux humides. Par ailleurs, les trappeurs de la réserve attrapent parfois des animaux à fourrure qu'ils n'avaient pas visés.

Une multitude de sentiers, de chemins et de routes découpent les habitats fauniques, les fragmentent et augmentent l'effet de lisière. Les percées visuelles autour des camps de chasse ont le même effet. De plus, la forme fragmentée de la réserve permet difficilement la création d'un bloc forestier non propice aux originaux et aux prédateurs.



**Percée visuelle pour la chasse**

## **Objectif de conservation**

1. Conserver un habitat propice à la harde de caribous de Val-d'Or ;
2. Réduire les impacts des activités humaines sur les populations fauniques ;
3. Renforcer la protection des milieux les moins touchés par les activités humaines ;
4. Protéger les barrages de castor et les milieux humides qu'ils créent, là où ils n'entrent pas en conflit avec des infrastructures essentielles.

## **Moyens préconisés**

- a. Convenir avec la FAPAQ du rôle de la réserve dans la stratégie de rétablissement du caribou de Val-d'Or ;
- b. Réduire le braconnage, notamment par une campagne de sensibilisation et une surveillance accrue ;
- c. Interdire l'accès des véhicules motorisés aux quartiers d'hiver du caribou ;
- d. Agrandir la superficie protégée d'habitats hivernaux du caribou en agrandissant la réserve à l'est du lac Crémazie ;
- e. Inciter les usagers qui utilisent des embarcations à moteur, des VTT et des motoneiges à adopter des pratiques écologiques ;
- f. Adopter un zonage permettant la préservation des milieux les plus sauvages de même que la protection et l'aménagement de l'habitat du caribou ;
- g. Faire une gestion du castor seulement sur les chemins qui auront été retenus à suite de la rationalisation des sentiers ;
- h. Inciter les trappeurs à utiliser tous les moyens à leur disposition pour réduire les captures accidentelles.

## LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

Les forêts de la réserve ont été affectées par quelques décennies d'exploitation forestière ce qui laisse aujourd'hui plusieurs peuplements en reconstitution sillonnés par de nombreux chemins. Depuis la mise en réserve de ce territoire, les écosystèmes terrestres continuent d'être perturbés de façon plus légère par divers usages. La végétation forestière est coupée par des individus qui ouvrent ou entretiennent des sentiers autour des camps de chasse, lorsqu'ils ouvrent des percées visuelles ou qu'ils coupent du bois de chauffage. La végétation muscinale, herbacée et arbustive est écrasée par les VTT et les motoneiges qui sortent des sentiers, notamment dans les tourbières et les pessières à cladonie.

Plusieurs chemins ont été aménagés sur des sols fragiles qui s'érodent et où se creusent des ornières. De nombreux sentiers traversent des tourbières et des ruisseaux mettant ainsi des sédiments en suspension. Ainsi, le cumul de ces petites perturbations compromet l'évolution naturelle des écosystèmes terrestres de cette aire protégée.

Une érablière parmi les plus nordiques du Québec est exploitée pour le prélèvement de la sève. Des futurs projets de développement pourraient menacer les composantes particulières de la biodiversité qui s'y trouvent.

### Objectifs de conservation

1. Favoriser l'évolution naturelle des écosystèmes terrestres de la réserve ;
2. Protéger les caractéristiques écologiques de l'esker de Sabourin, les lacs de kettle, les milieux humides, les pinèdes, les érablières, les groupements à lichens et les forêts anciennes ;
3. Réduire les sources d'érosion et de destruction des sols forestiers.

### Moyens préconisés

- a. Rationaliser le réseau des voies d'accès en naturalisant les chemins forestiers peu utilisés, en fermant les sentiers qui traversent des milieux humides et en réaménageant ceux situés sur des sols sensibles et les traverses de cours d'eau ;
- b. Restreindre l'usage des VTT et des motoneiges aux sentiers définis ;
- c. Réduire les perturbations de la végétation forestière associées à la chasse et au piégeage, en interdisant plus particulièrement les percées visuelles ;
- d. Définir des modalités écologiques de coupe de bois de chauffage pour les usagers localisés dans des endroits difficiles d'accès, comme les camps de chasse ;
- e. Définir des modalités écologiques d'acériculture pour l'érablière Lemieux qui permettront de maintenir dans le futur toutes les caractéristiques naturelles de ce type d'écosystème forestier.



**Lande boisée à lichens sur sable à protéger adéquatement**

## LES ÉCOSYSTÈMES LACUSTRES

Malgré que la superficie du lac Sabourin soit grande, sa profondeur est faible. Le lac Sabourin est possiblement perturbé par les rejets d'installations sanitaires inadéquates. Ce lac a été relativement bien protégé jusqu'à maintenant, il mérite qu'on poursuive les efforts en ce sens surtout parce qu'aujourd'hui de nouvelles menaces se profilent, comme l'utilisation de gros moteurs hors-bord et de motomarines. Les moteurs hors-bord les plus gros polluent grandement, tout comme les motomarines (annexe 11). L'introduction d'embarcations externes et l'amerrissage d'hydravions peuvent causer l'introduction d'espèces exotiques comme la moule zébrée. Le lac de kettle perché constitue l'un des éléments les plus fragiles de la réserve.

Pour plusieurs cours d'eau protégés, la section amont de leur bassin versant est située en dehors de la réserve. Les activités forestières réalisées à l'extérieur de la réserve pourraient alors perturber ces cours d'eau par des modifications de leur hydrologie et des apports de sédiments.

### **Objectifs de conservation**

1. Maintenir et améliorer la qualité du lac Sabourin ;
2. Assurer aux riverains et aux organismes aquatiques une eau de grande qualité ;
3. Empêcher l'introduction d'espèces exotiques dans les écosystèmes aquatiques.

## **Moyens préconisés**

- a. Interdire l'usage des motomarines et des moteurs de plus de 30 CV de même que l'amerrissage d'hydravions sur tous les plans d'eau ;
- b. Interdire les embarcations à moteur sur tous les plans d'eau, sauf les lacs Sabourin, Marrias et Crémazie ;
- c. Inciter les riverains à restaurer les rives artificialisées ou érodées et à s'équiper d'installations sanitaires adéquates ;
- d. Entamer une réflexion sur la pertinence de zones sans pêche.

## **5.2 Les enjeux socio-économiques**

### **GESTION ÉLARGIE DES RESSOURCES ÉCOLOGIQUES**

Cette réserve présente la particularité d'être habitée par une centaine de personnes et d'être située près de la ville de Val-d'Or. Ce contexte particulier pourrait conduire cette communauté à inventer un nouvel équilibre entre l'utilisation et la conservation.

Dans cette réserve de biodiversité, plusieurs ressources écologiques continueront à être prélevées par les autochtones et les autres chasseurs et pêcheurs. De plus, il est probable que certaines activités de mise en valeur se développeront. Cependant, en raison du statut de conservation de ce territoire, les modalités de gestion de certaines activités seront différentes, parfois plus complexes.

### **Objectifs de conservation**

1. Chercher l'adhésion et la collaboration des autochtones, des usagers, des villégiateurs et des intervenants régionaux aux objectifs de conservation ;
2. Gérer la réserve en étroite collaboration avec une structure participative.

## **Moyens préconisés**

- a. Mettre en place une structure de concertation pour la gestion de la réserve, le conseil de conservation et de mise en valeur ;
- b. Préparer un plan d'action pour la protection et la mise en valeur de la réserve
- c. Établir des partenariats avec les OSBL locales pour la gestion de certaines ressources ou de certaines activités.





## 6 Cadre de conservation

Le cadre de conservation de la réserve s'exprime par des limites, une réglementation et un zonage qui déterminent le régime des activités afférentes.

### 6.1 Les limites

La FAPAQ a proposé un agrandissement de la réserve à l'est du lac Crémazie dans le but de protéger les nouveaux quartiers d'hivernage du caribou. Cet agrandissement de 70 km<sup>2</sup> viendrait consolider un secteur de la réserve plutôt mince. En effet, une forme la plus ronde possible est généralement préférable pour une aire protégée. Le nord de ce secteur a déjà été coupé et des coupes sont prévues dans le sud de cet agrandissement dans le cadre du prochain plan quinquennal. Sept camps de chasse y sont présents.

Les limites pourraient aussi être modifiées de façon que soient exclues de l'aire protégée des parcelles de territoire qui, pour diverses raisons légales, pratiques ou administratives, ne seraient pas soumises au régime imposé par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et le plan de conservation. Ainsi, dans les nouvelles limites de la réserve pourraient être exclus les terrains des villégiateurs du lac Sabourin, qu'ils soient loués ou privés. Alors, au lieu de passer sur le chemin comme actuellement, la limite de la réserve longerait la rive du lac. De même, tous les baux d'abri sommaire, soit une quarantaine de petits terrains de 100 m<sup>2</sup>, pourraient être exclus eux aussi.

Une bande de 30 m superposée au chemin du Twin serait aussi exclue de la réserve. Cette exclusion la couperait en deux. Ainsi, les gestionnaires responsables de l'entretien de cette infrastructure publique se verraient délogés d'une partie de l'autorité du ministre de l'Environnement. Ils auraient tout de même un protocole d'intervention à signer avec les autorités de la réserve, lequel définirait les interventions en territoire protégé.

Les limites de la réserve qui correspondent aux frontières entre les polygones écoforestiers, en l'occurrence entre les tourbières et les forêts adjacentes, ne sont pas facilement repérables sur le terrain et peuvent se modifier avec le temps. De même, celles qui passent sur des lacs seront aussi ajustées pour suivre la rive. Ces limites devront faire l'objet de nouvelles négociations entre le ministère de l'Environnement, le MRNFP et Domtar. Environ le dixième des limites actuelles devront être redessinées en suivant des éléments permanents du territoire, comme les cours d'eau, les limites de bassins versants ou les chemins forestiers.

Étant donné que l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie sont interdites dans une réserve de biodiversité, il faudra revoir les limites de la réserve afin de tenir compte de la cote supérieure des hautes eaux du réservoir Decelles, soit 311 mètres. Cette réduction de dix kilomètres carrés de la réserve

exclura une partie du réservoir Decelles, les lacs Ockijik et Kâmakwadipetc de même que les deux îles créées artificiellement. La réserve de biodiversité serait alors constituée de deux sections distinctes réunies par la réserve écologique des Caribous-de-Jourdan : l'une de 365 km<sup>2</sup> et l'autre, de 4 km<sup>2</sup>.

## 6.2 La réglementation

### RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les activités suivantes sont interdites dans une réserve de biodiversité :

1. l'exploitation minière, gazière ou pétrolière, de même que les activités d'exploration minière, gazière ou pétrolière, de recherche de saumure ou de réservoir souterrain, de prospection, de fouille ou de sondage, lorsque ces activités nécessitent du décapage, du creusage de tranchées, de l'excavation ou du déboisement ;
2. l'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la *Loi sur les forêts* (L.R.Q., c. F-4.1) ;
3. l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie ;
4. toute autre activité interdite par le plan de conservation de l'aire protégée projetée ;
5. sous réserve des mesures les autorisant et prévoyant leurs conditions de réalisation dans le plan de conservation :
  - i. toute nouvelle attribution d'un droit d'occupation à des fins de villégiature ;
  - ii. les travaux de terrassement ou de construction.

L'attribution et l'exercice de tout nouveau droit d'exploitation ou d'usage des ressources et d'occupation du territoire sont interdits, sauf ceux ci-après autorisés. L'exploitation des ressources hydriques de surface ou souterraines est interdite.

### LA VILLÉGIATURE

Que les terrains de villégiature et les baux d'abri sommaire soient exclus ou non des limites finales de la réserve, les droits fonciers acquis avant la date d'entrée en vigueur du plan de conservation, ainsi que les activités s'exerçant sur ces lots en regard de ces droits, seraient maintenus aux conditions prévues au bail d'occupation délivré par le MRNFP. Enfin, tous les droits liés aux propriétés privées seraient intégralement maintenus. Les droits acquis seraient maintenus tels qu'ils existaient avant la création de la réserve de biodiversité et ils seraient conservés même lorsque le bien serait vendu.

Comme les terrains de villégiature seraient vraisemblablement soustraits de la réserve, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs resterait le seul responsable

de la location ou de la vente des baux existants, mais il devrait consulter le ministre de l'Environnement avant de prendre toute décision concernant la modification ou la suppression de baux qui pourraient avoir des impacts sur la réserve de biodiversité.

## LES SENTIERS

Après concertation avec les usagers et le conseil de conservation et de mise en valeur (voir section 8.1), les autorités de la réserve proposeraient un plan de rationalisation et de gestion des voies d'accès.

## LA COUPE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Si elle est permise dans la réserve, la coupe de bois de chauffage à des fins domestiques ne s'effectuerait que dans des conditions à définir.

## L'ACÉRICULTURE

À cause de son potentiel écologique et éducatif, l'érablière Lemieux est le seul terrain sous bail qui resterait dans la réserve. Le prélèvement de la sève pourrait se poursuivre avec un permis du MRNFP qui contiendrait les conditions suivantes :

1. Les seules coupes de débroussaillage pratiquées devraient viser une amélioration immédiate des accès pour prélever la sève, mais ne devraient pas viser à éduquer le peuplement futur ni à s'approvisionner en bois de chauffage. Les coupes ne devraient pas avoir d'influence notable sur la structure et la composition floristique de l'érablière.
2. Aucune coupe visant seulement l'approvisionnement en bois de chauffage ne serait permise. Les arbres morts devront être laissés en forêt, à moins qu'il ne soit nécessaire de les débiter pour des raisons d'accès. Seul le bois mort, tombé et nuisant à l'accessibilité pourrait être récolté.
3. L'usage d'engrais, de pesticides de synthèse, de fongicides, de phytocides ou de pastilles de paraformaldéhyde serait interdit.
4. Le double entaillage, soit le fait d'entailler un arbre deux fois dans la même saison, serait interdit.
5. Le nombre d'entailles ne pourrait pas augmenter au-delà de 1800.
6. Le développement d'une activité de mise en valeur de l'érable pourrait être éventuellement accepté et permettre un accès privilégié à la réserve de biodiversité, en autant que ce soit dans une approche écologique, artisanale et culturelle.

Le ministère de l'Environnement obtiendra un droit de préemption pour acquérir l'érablière lorsque l'acériculteur voudra s'en départir.

## LE NAUTISME

Les motomarines, les moteurs de plus de 30 CV et l'amerrissage d'hydravions seraient interdits sur tous les plans d'eau, sauf pour des motifs de sécurité ou de sauvetage. Les embarcations à moteur à essence seront permises sur les trois grands lacs, c'est-à-dire les lacs Sabourin, Crémazie et Marrias et interdits sur les autres.

## LA CHASSE, LA PÊCHE ET LE PIÉGEAGE

De façon générale, les activités d'exploitation des ressources fauniques seraient maintenues aux conditions prévues par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et, le cas échéant, aux conditions édictées par les lois fédérales concernées et gérées par Faune Québec. Mais, l'attribution et l'exercice de tout nouveau droit d'exploitation ou d'usage des ressources fauniques seraient interdits, à moins que ce ne soit dans le cadre d'un exercice visant la sauvegarde d'une espèce menacée. À ce titre, les règles régissant les prélèvements d'orignaux, de loups et d'ours pourraient être modifiées de façon à augmenter la pression sur ces espèces.

Le piégeage d'animaux considérés comme « nuisibles » à des activités humaines, comme certains castors ou ours, ne pourra se faire qu'avec l'approbation des autorités de la réserve.

Tout ensemencement serait interdit dans les lacs et les cours d'eau de la réserve, même celui des espèces indigènes locales.

## LA RECHERCHE

Toute recherche ou étude se déroulant dans la réserve nécessitera une autorisation du ministère de l'Environnement. Les travaux de recherche archéologique sont autorisés aux conditions prévues par le permis de recherche archéologique émis au détenteur en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

## L'AMÉNAGEMENT FAUNIQUE

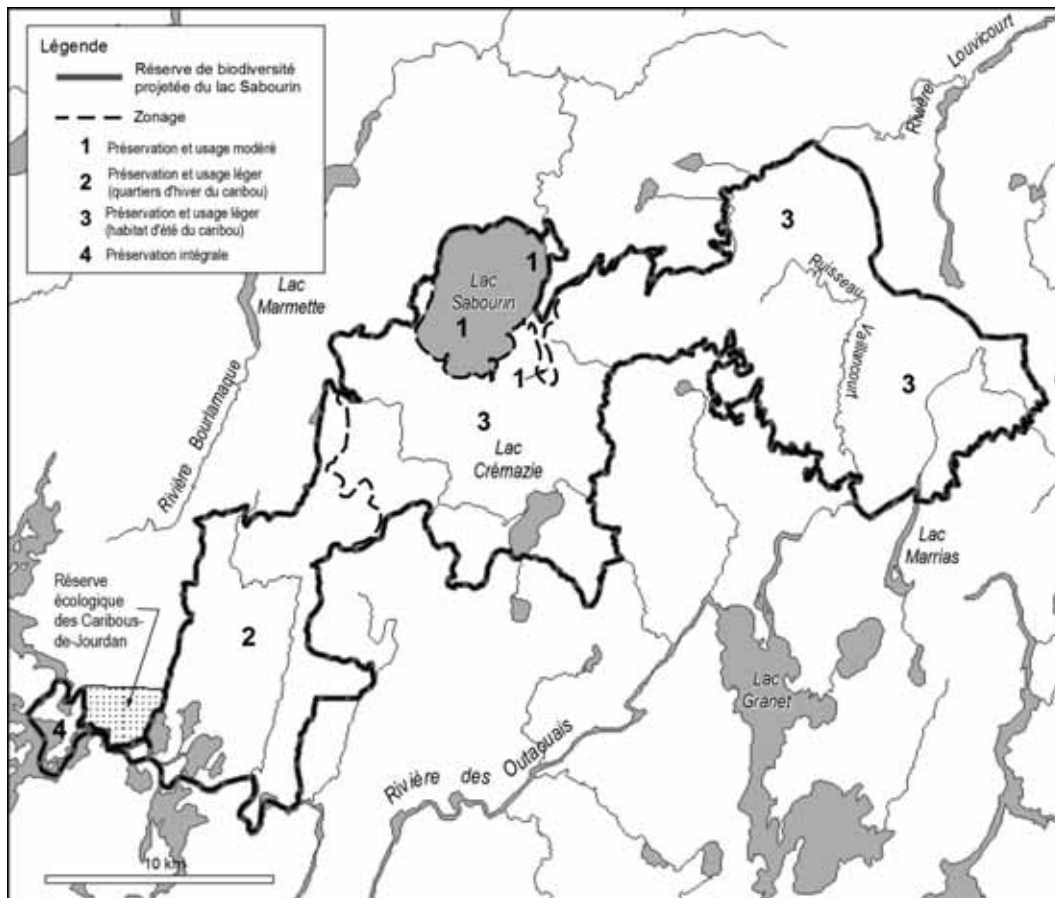
Une fois la stratégie de rétablissement du caribou de Val-d'Or concertée entre le ministère de l'Environnement et la FAPAQ, des travaux d'aménagement faunique et forestier pourraient être effectués dans la réserve.

## LES ACTIVITÉS AUTOCHTONES

En principe, dans les aires protégées, le ministère de l'Environnement accepte la poursuite des activités traditionnelles autochtones de chasse et de piégeage des animaux à fourrure à des fins alimentaires, rituelles ou communautaires. Cependant, si nécessaire, le Ministère pourrait convenir avec les communautés concernées des modalités d'application de ces activités en regard de certaines situations ou de certains territoires dans lesquels des enjeux de conservation et de compatibilité d'usage pourraient apparaître.

### 6.3 Le zonage

Le zonage de la réserve a été établi à partir des objectifs de conservation déterminés pour ce territoire. Chaque zone bénéficie d'un degré de protection et d'un régime d'activité répondant spécifiquement à sa vocation. Le zonage et son régime d'activités pourront éventuellement être améliorés en fonction des connaissances écologiques acquises et de l'évolution des enjeux de l'aire protégée. Basées sur les limites des unités écologiques définies précédemment et les usages existants, quatre zones seraient utilisées pour la gestion de l'aire protégée.



Zonage de la réserve

## 1) LA ZONE DE PRÉSERVATION ET D'USAGE MODÉRÉ

### **Vocation : porte d'entrée des activités récréotouristiques**

Cette zone correspond à l'unité écologique de l'esker de Sabourin et inclut aussi le lac Sabourin. L'une des principales voies d'accès à la réserve passe par le lac Sabourin et l'esker qui lui est associé. Dans une perspective d'utilisation régionale, une bonne part des usagers viendront de Val-d'Or par le chemin du lac Sabourin. Parce que les sols de cette zone sont assez résistants aux VTT, que ce secteur est situé à la périphérie du territoire du caribou, que cette zone est déjà amplement utilisée par les villégiateurs et divers autres usagers, elle possède une vocation récréotouristique.

## 2) LA ZONE DE PRÉSERVATION ET D'USAGE LÉGER (QUARTIERS D'HIVER DU CARIBOU)

### **Vocation : protection des zones d'hivernage du caribou**

Presque tout le reste de la réserve serait constitué de deux zones de préservation et d'usage léger. Ces zones sont fortement utilisées par le caribou et les dérangements à cette espèce en situation précaire devraient être réduits le plus possible. En concertation avec la FAPAQ, la chasse et le piégeage pourraient y être gérés de façon à réduire le nombre de prédateurs du caribou, comme le loup et l'ours, et de proies habituelles de ces prédateurs, les orignaux. Dans ces deux zones, seraient permis les travaux d'aménagement forestiers en vue d'améliorer l'habitat du caribou.

Cette zone de protection des quartiers d'hiver du caribou correspond en gros au secteur Ouest déjà décrit. Elle intègre aussi l'objectif de protéger l'érablière Lemieux et l'autre érablière inexploitée. Mis à part la chasse à l'orignal et le piégeage des autochtones, cette zone serait interdite d'accès en hiver. La pêche sous glace y serait interdite.

## 3) LA ZONE DE PRÉSERVATION ET D'USAGE LÉGER (HABITAT D'ÉTÉ DU CARIBOU)

### **Vocation : protection des zones de mise bas et de rut du caribou**

Les grandes tourbières et les lisières boisées qui les entourent forment l'essentiel de cette zone qui correspond au secteur Est déjà décrit sans l'esker. Comme c'est là où se trouvent les caribous durant le printemps, l'été et l'automne, toute activité pouvant déranger les caribous y serait interdite. Le début de la chasse à l'orignal est passé lors du rut du caribou. Donc la chasse à l'orignal serait maintenue, mais la petite chasse serait interdite pour ne pas déranger les activités automnales du caribou. Les activités hivernales, comme la pêche sur glace y seraient maintenues.

#### 4) LA ZONE DE PRÉSERVATION INTÉGRALE

##### **Vocation : protection de la réserve écologique**

Le secteur terrestre situé à l'ouest de la réserve écologique, d'une superficie de quatre kilomètres carrés, est peu utilisé. Seulement six baux y ont été émis, principalement pour des chalets de villégiature riverains. Peu de perturbations récentes ont affecté l'intégrité de son couvert forestier qui n'est fragmenté par aucune voie d'accès. Plusieurs vieilles forêts y sont présentes. Sa localisation sur une péninsule favorise son isolement et réduit ses potentiels récréotouristiques ; c'est pourquoi ce secteur pourrait être annexé à la réserve écologique des Caribous-de-Jourdan pour agrandir la zone de préservation intégrale.

##### Caractéristiques des trois zones

Type de zone	Préservation et d'usage modéré	Préservation et d'usage léger	Préservation et d'usage léger	Préservation intégrale
Numéro de la zone	1)	2)	3)	4)
Vocation	Porte d'entrée des activités récréotouristiques	Protection des zones d'hivernage du caribou	Protection des zones de vèlage et de rut du caribou	Protection de la réserve écologique
Règlements particuliers		Pas d'activité hivernale sauf les prélèvements autochtones	Pas de petite chasse. Activités estivales peu perturbatrices seulement.	Aucune activité permise
Activités permises	Écotourisme	Feux contrôlés, aménagement fauniques pour le caribou	Aménagements fauniques pour le caribou Pêche sur glace	Recherche et éducation

